

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 6^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTEGRAL — 126^e SEANCE

2^e Séance du Mercredi 19 Décembre 1979.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — **Allocutions de fin de session** (p. 12303).

M. le président.

M. Barre, Premier ministre.

2. — **Questions au Gouvernement** (p. 12306).

USAGE DES FEUX DE CROISEMENT EN VILLE (p. 12306).

MM. Labbé, Le Theule, ministre des transports.

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (p. 12308).

MM. Debré, François-Poncet, ministre des affaires étrangères.

UTILISATION DU LAIT CONTENANT DES ANTIBIOTIQUES (p. 12309).

MM. Kergueris, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

RÉALISATION DE L'AUTOROUTE NANCY-DIJON (p. 12309).

MM. Voilquin, Le Theule, ministre des transports.

ACTIONS SANITAIRES AU CAMBODGE (p. 12309).

MM. Daillet, François-Poncet, ministre des affaires étrangères.

FERMETURE DE LIGNES DE LA S. N. C. F. (p. 12310).

MM. Fuchs, Le Theule, ministre des transports.

FERMETURE DE LA VERRERIE DE SOUVIGNY (ALLIER) (p. 12310).

MM. Lajoinie, Giraud, ministre de l'industrie.

MAINTIEN EN ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE MASSE A DESVRES (PAS-DE-CALAIS) (p. 12311).

MM. Bardol, Giraud, ministre de l'industrie.

ARRÊT DU RÉACTEUR G 2 DE MARCOULE (p. 12311).

MM. Bernard Deschamps, Giraud, ministre de l'industrie.

CONFLIT DE LA SNIAS A SAINT-NAZAIRE (p. 12311).

Mme Goenriot, M. Beullac, ministre du travail et de la participation par intérim.

SITUATION DE LA SIDÉRURGIE A LONGWY (p. 12312).

MM. Porcu, Giraud, ministre de l'industrie.

PROTESTATION AU SUJET D'UNE ÉMISSION DE RADIO (p. 12312).

MM. François Massot, Lecat, ministre de la culture et de la communication.

ÉTALEMENT DES VACANCES (p. 12313).

MM. Mexandeau, Beullac, ministre de l'éducation.

UTILISATION DES ÉNERGIES NOUVELLES (p. 12313).

MM. Vidal, Giraud, ministre de l'industrie.

★ (2 f.)

LOVERS ET CHARGES LOCATIVES (p. 12314).

MM. Auroux, Marcel Cavallé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie, chargé du logement.

PRIX DE LA CANNE A SUCRE A LA RÉUNION (p. 12314).

MM. Fontaine, Barre, Premier ministre.

Suspension et reprise de la séance (p. 12314).

PRÉSIDENCE DE M. GUY BÈCHE

3. — **Rappels au règlement** (p. 12315).

MM. Forgues, le président.

Mme d'Harcourt, le président.

4. — **Politique africaine.** — Déclaration du Gouvernement et débat de cette déclaration (p. 12315).

M. François-Poncet, ministre des affaires étrangères.

M. Galley, ministre de la coopération.

MM. Messmer, Gremetz.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

5. — **Ordre du jour** (p. 12326).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

ALLOCUTIONS DE FIN DE SESSION

M. le président. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, nous n'avons pas encore atteint le terme constitutionnel de cette session d'automne, mais je me dois, selon l'usage, après vous avoir exprimé les vœux personnels que je forme pour vous et pour les vôtres, de vous faire part, à la fois, de mes impressions sur la manière dont elle s'est déroulée, et des décisions tendant à faciliter notre tâche commune.

En concertation avec bon nombre d'entre vous, je me suis efforcé depuis un an de réaliser un certain nombre de changements souhaitables dans nos conditions de travail afin qu'elles s'améliorent.

Je soulignerai tout d'abord le renforcement des expériences visant à améliorer la discussion budgétaire, appliquées cette année à quatre ministères. Nous verrons ensemble quelles conclusions en tirer.

Par ailleurs, une réunion mensuelle est désormais réservée à l'examen en commission des propositions de loi en vue de l'inscription à l'ordre du jour, avec l'accord du Gouvernement, d'un plus grand nombre de ces propositions et dans le respect d'un certain équilibre. Ce qui n'a pas pu être atteint au cours de cette session et demeure, par conséquent, à réaliser au printemps.

Diverses innovations répondent à des souhaits maintes fois exprimés pour le déroulement des travaux législatifs. Une nouvelle organisation des questions orales sans débat a notamment vu le jour.

Une grande souplesse a été donnée aux groupes politiques dans la manière dont ils interviennent dans les débats budgétaires. Ils ont pu répartir les temps de parole à leur gré, selon les budgets qui étaient au centre de leurs préoccupations.

Quant au contrôle de l'application des lois, la procédure retenue doit entrer en vigueur lors de la prochaine session. Certaines commissions ont dès maintenant entrepris une action sur ce point et le Premier ministre s'est engagé à donner à l'Assemblée les informations nécessaires. Il convient de l'en remercier.

Des réformes aussi affecteront notre existence quotidienne. Elles ne sont pas négligeables.

Le premier janvier prochain verra l'apparition d'un deuxième assistant, attendue avec une impatience compréhensible par la plupart d'entre vous, et particulièrement en province. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Dès les prochains jours, seront engagés les travaux nécessités par l'aménagement de nouveaux locaux à destinations multiples.

M. Pierre-Charles Krieg. Très bien !

M. le président. Une gêne temporaire, certes, en résultera mais il s'agit de réalisations aussi indispensables que l'ont été naguère celles du 101. Pourrait-on imaginer aujourd'hui la vie de notre maison sans le 101 ? Nos questeurs, selon les instructions de notre bureau, ont établi un système rigoureux de contrôle dans tout ce qui s'est rapporté, se rapporte et se rapportera à ces travaux.

La session qui s'achève a été absorbée par des débats de première importance qui sont dans toutes les mémoires. Je n'y reviens pas.

Aidé en cela par la conférence des présidents, j'ai veillé à ce que les séances de nuit s'achèvent au plus tard à deux heures du matin, ce qui n'a pas été entièrement obtenu, (*Sourires et mouvements divers.*) mais force est de constater qu'au rythme de trois séances par jour et six jours par semaine, nos délibérations se sont trouvées finalement surchargées aux dépens à la fois de vous-mêmes, mes chers collègues, des membres du Gouvernement et de l'ensemble du personnel de l'Assemblée dont je veux souligner ici le dévouement, la compétence et la présence du lundi au samedi compris. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Monsieur le Premier ministre, vous m'avez affirmé votre intention de prendre de strictes précautions pour éviter le retour à des ordres du jour ainsi surchargés, et particulièrement en session budgétaire. L'Assemblée aimerait certainement vous entendre le lui confirmer.

M. Robert-André Vivien Très bien !

M. le président. Avec votre accord, de nouvelles formes de collaboration entre le Gouvernement et notre assemblée vont s'instaurer, puisque les commissions et les groupes, pour la première fois, pourront, avec l'aide de l'I. N. S. E. E., faire procéder à des simulations.

Une collaboration s'est établie aussi pour la fourniture de la documentation nécessaire à la délégation européenne. D'une manière générale, un plus large recours à l'informatique facilitera ces rapports.

Soyez-en remercié, et vous aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, dont nous apprécions la bonhomie attentive. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Mes remerciements vont spécialement à la commission des finances, à son président, à son rapporteur général, à son bureau et à ses membres. Leur travail acharné a permis à la discussion budgétaire de se dérouler dans les délais constitutionnels. De longue date, il est vrai, nous connaissons leur efficacité.

Je voudrais aussi dire un mot aux vice-présidents qui ont répondu constamment à l'appel, même en cas d'imprévu.

Aux accrédités de la presse écrite et parlée, je dirai qu'ils n'ont pas cessé d'observer nos travaux avec la plus grande attention et qu'il nous appartient de leur faciliter la tâche, peut-être en recherchant avec eux de nouveaux moyens pour développer l'information parlementaire.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. le président. Au cours de cette session, mes chers collègues, la discussion du budget a révélé une difficulté qui n'était jamais apparue au grand jour.

Le dernier article de la première partie de la loi de finances n'ayant, en effet, pas été adopté par l'Assemblée, la question s'est posée de savoir comment il convenait d'interpréter la disposition de l'article 40 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances qui prévoit que la « seconde partie de la loi de finances de l'année ne peut être mise en discussion devant une assemblée avant le vote de la première partie ».

En d'autres termes, le dernier article de cette première partie ayant été examiné et ayant donné lieu à un vote de rejet, convenait-il de poursuivre la délibération ou de l'interrompre ?

La solution de cette question ne pouvait être trouvée dans une simple exégèse de la lettre du texte de l'article 40.

Le mot « vote », à lui seul, ne permet pas, en effet, de déterminer si la loi organique exige que la première partie ait été adoptée ou si elle requiert seulement que cette première partie ait été soumise à la délibération et au scrutin. Dans certains articles de la loi, le mot vote apparaît avec le sens d'adoption ; dans d'autres, il se présente avec celui de décision ou de mise au scrutin, et cette seconde signification peut être relevée en particulier dans des dispositions où, précisément, comme dans l'article 40 de la loi organique, le mot « vote » est assorti de la préposition : « de ». Tels sont les cas des articles 63 et 155 du règlement de l'Assemblée.

Dès lors, pour répondre à la question posée, la considération des effets de l'une ou l'autre solution possible devait être déterminante.

A cet égard, il faut observer d'abord que, selon la pratique constamment suivie depuis 1959, tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale, jamais la première partie du budget n'a donné lieu à un vote global distinct de celui qui intervient sur chacun des articles. Ainsi, selon l'interprétation traditionnelle — et incontestée jusqu'ici — des dispositions de la loi organique, la loi de finances constitue une unité et aucune des deux parties — sauf dans le cas, très particulier, que prévoit l'article 44 — n'est un ensemble au sens du droit parlementaire.

Dès lors, il était impossible, après le rejet de l'article 25, de procéder sur cet article à une deuxième délibération dans les conditions fixées par l'article 101 du règlement. Nous nous trouvions devant une situation bloquée.

Si j'avais décidé que ce rejet interdisait d'entreprendre l'examen de la deuxième partie, le délai prévu par l'alinéa 2 de l'article 47 de la Constitution eût commencé à s'écouler sans que l'Assemblée fût en mesure de délibérer sur les crédits des ministères et des services. L'adoption de cette solution eût sans doute conduit à ce que le délai prévu par l'alinéa 3 s'écoulât lui aussi sans que le Parlement soit en mesure de se prononcer utilement. Le budget de 1980 eût donc été réglé par ordonnance, ce qui eût constitué un transfert, du Parlement au Gouvernement, du pouvoir de décision en matière budgétaire.

Vous observerez aussi, mes chers collègues, que les termes de l'article 40 de la loi organique, relatifs à la première partie de la loi de finances, outre qu'ils ne peuvent pas être interprétés comme se référant à un ensemble législatif autonome, n'opèrent aucune distinction entre les différents articles de cette partie.

Il m'est donc apparu que mettre un terme au débat en raison du rejet de l'article 25 de la loi de finances aurait risqué de conduire à considérer, à l'avenir, que l'Assemblée ne serait en mesure de délibérer sur la deuxième partie de cette loi, c'est-à-dire sur les crédits des ministères et des services, que si elle avait préalablement adopté chacun des articles de la première partie.

Vous comprendrez que votre président n'ait pu se résoudre à ce qu'une atteinte, dont vous mesurez la gravité, soit ainsi portée à la liberté d'appréciation du Parlement, atteinte particulièrement sensible dans cette matière budgétaire, où la compétence du Parlement est originelle et, en quelque façon, essentielle.

J'ajouterais que l'article 40 de la loi organique, tel qu'il m'a semblé devoir être interprété, est bien loin d'être dépourvu de portée. Il exige, en effet, que l'Assemblée se prononce sur tous

les articles de la première partie avant que ne soit abordé l'examen des dépenses ; il interdit donc qu'un ou plusieurs articles relatifs aux ressources publiques, aux plafonds des grandes catégories de dépenses ou aux données générales de l'équilibre financier puissent être réservés pour être examinés après les articles de la deuxième partie.

Cela étant, il demeure que l'amphibologie du mot « vote » et, peut-être, l'insuffisante harmonie entre les dispositions de l'article 40 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 et d'autres dispositions, dont celles de l'article 101 de notre règlement, ont fait naître des doutes tant sur le point de savoir si l'adoption de la première partie est, ou non, une condition préalable à l'examen de la deuxième partie que sur le point de savoir si cette exigence, au cas où elle serait retenue, devrait s'appliquer à tous les articles de la première partie ou seulement à certains d'entre eux.

En raison de cette ambiguïté, et dans l'impossibilité où j'étais de consulter le Conseil constitutionnel, du fait même d'une jurisprudence établie à la suite d'une demande d'avis que j'avais moi-même présentée en 1961, j'ai décidé, dès le moment où j'ai choisi de faire poursuivre les débats, que, le jour venu, je saisiserais le Conseil d'une demande d'examen de la conformité de la loi de finances à la Constitution.

Cette demande se justifie, d'abord, par l'importance même de la loi de finances. Nul, plus que moi, n'est soucieux de voir, à tous égards, assurer le respect de nos institutions et vous comprendrez sans peine que je tiens pour nécessaire que le budget n'entre en application que dans des conditions telles que sa régularité ne soit pas contestable.

En second lieu, il m'apparaît indispensable qu'une décision du Conseil constitutionnel, quelle qu'elle soit, fixe de façon ferme et univoque l'état de notre droit. Chacun comprendra que le président de l'Assemblée nationale estime de son devoir d'agir pour que, au-delà de la péripétie actuelle, si importante soit-elle, soit opérée la clarification que requiert le bon fonctionnement de nos institutions.

Un autre domaine d'application des textes institutionnels a particulièrement retenu l'attention au cours de cette session : je veux parler de l'engagement de la responsabilité du Gouvernement dans les conditions fixées par l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

J'userai, pour introduire mes observations à cet égard, d'une analogie tirée de ce précepte recueilli par le plus ancien de nos codes au plus lointain de la sagesse populaire, et qui renvoie, lorsqu'il y a matière à interprétation d'une convention, à ce qui est d'usage dans les pays où le contrat est passé.

La nature de nos institutions, leur physionomie, telle que vingt ans de pratique constitutionnelle en ont dessinés les traits, leur esprit en un mot, doivent constituer, en effet, le guide du bon usage d'une disposition dont le garde des sceaux de l'époque, ainsi que le rappelait récemment le président du groupe socialiste, avait tenu à souligner, devant le comité consultatif constitutionnel, le caractère à la fois essentiel et exceptionnel. En d'autres termes, l'article 49, alinéa 3, ne peut être isolé, pour son application, de l'ensemble du contexte institutionnel.

Ce contexte quel est-il ? Celui d'une Constitution à la fois parlementaire et présidentielle, pour reprendre la définition qu'en donnait son fondateur. Une institution parlementaire renouvelée et une autorité gouvernementale restaurée, l'une et l'autre bien séparées, retiennent l'Etat de tomber dans cette confusion des pouvoirs et des responsabilités que le général de Gaulle dénonçait dès le 27 août 1946.

Que le Gouvernement gouverne et que le Parlement contrôle et légifère ! L'un est le contre-poids nécessaire de l'autre, nécessaire pour le bon fonctionnement de la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Aussi convient-il d'user avec mesure de la procédure prévue au troisième alinéa de l'article 49.

Certes, cette procédure est parfaitement conforme à l'esprit et à la lettre de nos institutions qui requièrent autre chose qu'une simple rencontre dans la critique pour renverser le Gouvernement. Et plutôt que de mettre en exergue le fait que le budget a été adopté sans vote, il est loisible d'observer que, sur l'adoption de ce texte essentiel, le Gouvernement a engagé son existence même.

Mais le recours à une disposition qui tend finalement à ériger le silence de l'Assemblée en consentement doit demeurer limité. Il ne saurait devenir un moyen ordinaire de légiférer. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur divers bancs de l'union pour la démocratie française.*) Et je rejoins pour ma part l'opinion exprimée par le garde des sceaux de l'époque devant le comité consultatif constitution-

nel, selon lequel la procédure en question, essentielle pour les cas exceptionnels, pourrait être dangereuse pour le régime, si elle était employée à tout instant.

Et, à ce sujet, je serais tenté d'ajouter ceci : « Le problème principal qui s'est posé à cette Assemblée, comme au Parlement tout entier et au Gouvernement, demeure celui de l'équilibre à établir entre les pouvoirs. Un déséquilibre certain a disparu avec la République précédente ; il reste à éviter qu'un déséquilibre inverse ne s'établisse sous la V^e République. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) L'Assemblée n'est plus omnipotente ; elle l'admet, mais elle ne saurait se contenter de devenir une simple chambre d'enregistrement ». (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ces termes sont ceux-là mêmes que j'employais en tant que président de l'Assemblée nationale, le 6 juillet 1961, en m'adressant au Premier ministre de l'époque. Je n'ai rien à y retrancher. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur divers bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Comme vous le voyez, les temps changent, mais les problèmes demeurent. (*Sourires.*)

J'ajouterai que pour maintenir dans les rapports entre les pouvoirs un tel équilibre, par nature précaire, il appartient à l'exécutif d'abord, que les règles institutionnelles mettent à l'abri des empiètements, aux groupes de la majorité ensuite, de recréer les conditions d'une concertation permanente, sincère, fructueuse, dans le cadre approprié fourni par nos institutions. Mais cela n'est pas de mon ressort.

Telle est cependant la route à suivre pour répondre à l'attente et à l'espérance des Françaises et des Français, dans les temps difficiles que vont connaître, pour longtemps, et parmi beaucoup d'autres, la France et les Français.

Quant aux devoirs du président de l'Assemblée nationale tant à l'égard de chacun et de chacune d'entre vous, mes chers collègues, qu'à celui du Parlement et du bon fonctionnement de nos institutions, je les ai mesurés jadis et naguère. Soyez certains que j'appliquerai ma détermination et mon ardeur à en poursuivre l'accomplissement au mieux de la défense de la République. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, la session d'automne n'est jamais une session facile pour l'Assemblée nationale.

Les nombreuses semaines de travail consacrées à l'examen de la loi de finances laissent, en effet, peu de place au reste du travail législatif. De plus, cette année, l'ordre du jour du Parlement comprenait des textes importants exigeant de longues heures de discussion : le projet de loi pour le développement des responsabilités locales, au Sénat ; l'aménagement de la fiscalité directe locale et la loi d'orientation agricole à l'Assemblée nationale. Enfin, d'autres textes requéraient une décision rapide — et par là même imposaient une priorité — soit en raison de contraintes légales, comme le terme d'application de la loi de 1974 sur l'interruption volontaire de la grossesse, soit du fait de la nécessité d'assurer, sans plus attendre, le redressement de notre système de protection sociale.

C'est ce qui a conduit le Gouvernement à annoncer, avant même le début de la session, et comme vous l'aviez souhaité, monsieur le président, aux présidents des commissions et des groupes de la majorité qu'il demanderait au Parlement de se consacrer avant tout à la discussion des textes dont il considérerait l'adoption comme une condition essentielle de la mise en œuvre de sa politique. Il s'agissait du budget, bien évidemment, du projet concernant la fiscalité locale, des projets relatifs au financement de la sécurité sociale et à la réforme hospitalière, de la première lecture du projet de loi d'orientation agricole, et, enfin, du projet sur l'interruption volontaire de la grossesse.

Je crois sincèrement qu'il est possible de dire que le bilan législatif de cette session aura été d'une grande qualité.

Le nombre des textes votés est un peu moins élevé que d'habitude pour les raisons que j'ai évoquées, et je ne m'en plaindrai pas, car je considère, comme vous, monsieur le président, et comme beaucoup de membres de l'Assemblée nationale, que l'engorgement du travail législatif devient intolérable. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*) Mais, si les textes votés sont moins nombreux que d'habitude, l'importance de certains d'entre eux est considérable.

C'est le visage de la France, dans les villes et dans les campagnes, que va modifier la loi sur la publicité extérieure que vous avez votée.

C'est le statut financier des 38 000 communes françaises que va améliorer, dans le sens d'une plus grande responsabilité, d'une plus grande solidarité et d'une plus grande évolutivité, la loi fiscale que vous venez de voter et qui, pour une large part, est issue des réflexions de la commission spéciale que l'Assemblée nationale avait créée.

C'est, enfin, le régime de protection sociale des Français qui vient d'être mieux assuré, en dépit des menaces qui pesaient sur lui, grâce aux différentes mesures de sauvegarde contenues dans les textes qui vous ont été soumis.

Je n'oublie pas non plus que datera du mois de décembre 1979 l'autorisation donnée par le Parlement de ratifier le traité d'adhésion de la Grèce à la Communauté économique européenne, et votre rapporteur, M. Druon, a dit ici même tout le sens qu'il fallait attacher à cette ratification.

Ce bilan, sans oublier les autres textes de loi, dont aucun n'est mineur, me permet d'affirmer, mesdames et messieurs les députés, que l'Assemblée nationale a utilement et efficacement travaillé. Il convient que le pays le sache, surtout à un moment où l'on entend ici ou là des propos relatifs à la dégradation du rôle du Parlement et qui répondent, vous le savez aussi bien que moi, à des arrière-pensées évidentes. (*Exclamations sur divers bancs.*)

Je me réjouis, au surplus, que plusieurs propositions de loi aient pu heureusement compléter le travail législatif de cette session.

Les difficultés rencontrées sur des points précis ne doivent pas faire oublier que ces résultats ont été acquis dans un esprit général de concertation entre l'Assemblée et ses commissions, d'une part, et le Gouvernement, d'autre part. J'ai eu plaisir à constater qu'à plusieurs reprises, et sur des bancs divers, cela avait été relevé.

Il est vrai que nous avons buté sur certains obstacles, et je ne voudrais pas les dissimuler.

Le débat budgétaire a soulevé — vous l'avez rappelé, monsieur le président — et pour la première fois, des interrogations d'ordre constitutionnel, notamment au regard de l'article 40 de l'ordonnance organique de 1959. Deux interprétations de cet article ont été avancées. J'ai, pour ma part, indiqué à la tribune de l'Assemblée que celle qui avait été donnée par le président de l'Assemblée nationale et soutenue par le président de la commission des lois, ne me paraissait pas contraire à l'esprit de la loi organique, et c'est la raison pour laquelle le Gouvernement s'est prêté à la poursuite des délibérations de l'Assemblée.

Mais, comme je l'ai déjà précisé, il n'appartient pas au Gouvernement de trancher entre les deux thèses en présence. Sa préoccupation a été de faire en sorte que les modalités d'adoption du budget de 1980 ne puissent être contestées du point de vue des textes constitutionnels ou assimilés. Il appartient au Conseil constitutionnel de trancher, et il le fera.

Les conditions de la discussion du projet de loi de finances et du projet de loi portant diverses mesures de financement de la sécurité sociale ont, d'autre part, conduit le Gouvernement à recourir aux dispositions de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Vous avez évoqué ce problème, monsieur le président, et je voudrais en parler sans ambages.

J'ai déjà indiqué que je ne l'avais pas fait de gaieté de cœur. J'affirme aussi que ce n'était pas, comme on a pu le prétendre, pour restreindre en quoi que ce soit les prérogatives du Parlement. Les institutions que le peuple français s'est données, et auxquelles il a toujours manifesté son profond attachement, ont accordé au Gouvernement les moyens de gouverner et au Parlement le pouvoir de légiférer et de contrôler l'exécutif. Cet équilibre me paraît indispensable, et je souhaite, pour ma part, qu'il soit rigoureusement observé.

Le fait, pour le Gouvernement, d'avoir engagé sa responsabilité devant l'Assemblée nationale ne me paraît, en aucune manière, avoir mis en cause cet équilibre.

Je souscris, monsieur le président, à vos propos pleins de sagesse, qu'il s'agisse de ceux d'hier ou de ceux d'aujourd'hui.

Vous avez évoqué un discours que vous avez fait en 1961 à ce sujet. A dix-huit ans d'intervalle, j'observe une identité de comportement qui, en ce qui vous concerne, n'est pas pour m'étonner. Je constate aussi, entre Premiers ministres, à dix-huit ans d'intervalle, ce que j'appellerai une sorte de convergence d'attitudes, et il n'y a là rien d'étonnant, compte tenu des devoirs de la fonction.

M. Alain Hautecœur. Rien n'a changé !

M. le Premier ministre. Pour ce qui me concerne, monsieur le président, je constate que mes prédécesseurs ont utilisé l'article 49, alinéa 3, pour faire adopter des textes concernant le budget, la défense et la sécurité sociale.

J'ai, pour ma part, comme Premier ministre, engagé la responsabilité du Gouvernement conformément à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, sur des projets de loi concernant le budget et le redressement économique et financier en septembre 1976, sur une question de politique européenne en 1977, sur le budget et sur la sécurité sociale en 1979. C'est dire que l'article 49, alinéa 3, de la Constitution a toujours été utilisé pour faire adopter des textes que le Gouvernement jugeait essentiels pour sa politique. Il ne viendrait à l'esprit de personne, et certainement pas au mien, de considérer qu'il faille avoir recours à cette disposition de la Constitution pour n'importe quel projet de loi.

J'ajoute, à l'intention de ceux qui parlent d'utilisation de l'article 49, alinéa 3, à répétition, qu'il est honnête de reconnaître que, sur un même texte, la procédure parlementaire normale conduit nécessairement le Gouvernement à engager sa responsabilité au moins deux fois.

Mais cela étant dit, et l'esprit dans lequel j'ai utilisé l'article 49, alinéa 3, de la Constitution après délibération du conseil des ministres ayant été clairement expliqué, je ne saurais dissimuler à l'Assemblée que j'aurai recours à cet article pour tous les textes essentiels dont le vote ne paraîtrait pas assuré au Gouvernement. (*Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

Je préfère la concertation entre le Gouvernement et la majorité...

M. Jean Bardol. Quelle majorité ?

M. le Premier ministre. ... et je crois en avoir donné, quoi qu'on dise, de nombreuses preuves, mais je ne saurais renoncer à utiliser une disposition de la Constitution dont le but est précisément, lorsqu'il s'agit d'une affaire que le Gouvernement juge importante, d'assurer l'efficacité et l'autorité de l'action gouvernementale. (*Mouvements divers sur les bancs des socialistes.*)

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, permettez-moi, comme c'est la coutume, mais tout aussi sincèrement que d'habitude, de remercier tous vos collaborateurs.

J'adresse également mes remerciements et ceux du Gouvernement à l'Assemblée tout entière et tout particulièrement aux membres de la commission des finances, à son président, M. Robert-André Vivien, et à son rapporteur général, M. Icart, pour le travail important qu'ils ont accompli et la rigueur en même temps que l'esprit de compréhension qu'ils ont manifestés.

Un député communiste. C'est le père Noël qui passe ! (*Souffles.*)

M. le Premier ministre. Je connais également l'importance de la contribution de la presse parlementaire, que vous avez soulignée, monsieur le président, et je joins mes remerciements aux vôtres.

Mesdames et messieurs les députés, une année s'achève qui n'a pas été, je crois possible de le dire, mauvaise pour la France, en dépit des difficultés que nous avons eu à affronter. Celle qui s'ouvre, nous ne devons pas l'ignorer, comportera de grandes difficultés. Je souhaite que nous sachions, ensemble, les vaincre dans le seul intérêt de notre pays, car nous n'avons pas le droit de sacrifier cet intérêt à des considérations qui sont bien secondaires par rapport à l'enjeu. C'est le vœu que je forme avec vous tous pour notre pays.

J'y joins, monsieur le président, les vœux de santé et de bonheur que je forme à votre intention et à celle des membres de l'Assemblée nationale et de leurs familles. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

— 2 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions de la majorité et, en premier lieu, par celles du groupe du rassemblement pour la République.

USAGE DES FEUX DE CROISEMENT EN VILLE

M. le président. La parole est à M. Labbé.

M. Claude Labbé. Monsieur le ministre des transports, un décret du 12 octobre a rendu obligatoire l'utilisation en ville des feux de croisement.

Le 7 décembre, vous répondiez à une question sur ce sujet de M. Yves Lancien, qui rappelait tous les motifs de vous interroger. Je n'y reviendrai pas. Le 11 décembre, devant le

Sénat, répondant à une question orale avec débat de M. Pierre Carou, vous alliez plus loin en promettant de revoir cette question au printemps, dans l'attente des conclusions de l'expérience en cours.

Attendre quoi, monsieur le ministre ? L'expérimentation de trois mois n'est-elle pas déjà suffisamment concluante ? Cette mesure fait aujourd'hui pratiquement l'unanimité contre elle. Les parlementaires, la plupart des maires des plus grandes villes de France, les membres des professions médicales et, bien entendu, les usagers, sont à peu près unanimes pour la condamner.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Claude Labbé. Faut-il attendre, pour la rapporter, que de nouveaux piétons en soient victimes, alors même qu'elle portera ses effets les plus négatifs au cours des mois d'hiver qui sont devant nous ? Nous savons déjà que le bilan des accidents de circulation en ville pour le mois de novembre est particulièrement lourd, en tout cas plus élevé que pour le mois correspondant de l'année dernière.

Monsieur le ministre, abroger ou modifier un décret néfaste n'est pas un recul mais une décision d'intelligence et de bon sens. Laissez aux automobilistes, qui sont majeurs, le soin d'allumer leurs feux de croisement lorsque les conditions d'éclairage le justifient, mais ne les obligez pas.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Claude Labbé. Ne leur imposez pas une disposition qui a déjà provoqué plusieurs accidents.

Il vous appartient de nous dire tout de suite quelle est votre intention. Nous savons que vous n'êtes pas personnellement défavorable à l'abrogation de cette mesure.

M. Yves Lancien. C'est M. Gérondeau !

M. Claude Labbé. Cela me conduit à vous poser une question subsidiaire : quel est cet étrange pouvoir interministériel qui semble dépasser tous les autres, à commencer par le vôtre, monsieur le ministre ? (*Applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République.*)

Puisque nous savons que votre conviction personnelle rejoint la nôtre, votre réponse ne devrait guère faire de doute. D'avance, je vous en remercie. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Alexandre Bolo. C'est une décision prise par des auto-crates !

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Joël Le Theule, ministre des transports. Je vous répondrai assez longuement, monsieur Labbé, car le problème que vous avez évoqué est important. Il met en cause certaines personnes et moi-même, et je voudrais lever toute ambiguïté.

La décision qui a été prise au mois d'octobre par plusieurs membres du Gouvernement, dont moi-même, qui étaient d'accord pour l'appliquer, est en vigueur depuis fort longtemps dans un certain nombre de pays.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. On s'en fout !

M. Claude Roux. La situation est tout à fait différente en Suède, par exemple.

M. le ministre des transports. Vous vous en « foutez » sans doute moins, messieurs, lorsque j'aurai cité quelques chiffres !

Cette mesure est appliquée dans les Etats d'Amérique du Nord depuis 1920, au Japon depuis 1962, en Belgique depuis 1968, en République fédérale d'Allemagne depuis 1971, en Hongrie depuis 1976 et en Suisse depuis 1977. Dans aucun de ces Etats elle n'a provoqué de réaction analogue à celle que l'on connaît actuellement en France.

Pour répondre à votre préoccupation, monsieur le député, je voudrais d'abord parler des piétons.

M. Jacques Marette. On va bientôt leur faire porter des feux de signalisation !

M. le ministre des transports. En 1976, 63 p. 100 des personnes tuées dans les agglomérations ont été des piétons. En 1977, le pourcentage est passé à 66,5 p. 100...

M. Emmanuel Aubert. Etait-ce la nuit ?

M. le ministre des transports. ... et, en 1978, à 67,5 p. 100. Pouvait-on laisser se poursuivre cette progression ? Non. Ma conviction profonde est qu'on ne le pouvait pas.

Cette évolution contraste d'une façon presque caricaturale avec celle de la situation générale depuis que la réglementation, qui n'est pas populaire, est plus sévère en France.

En 1972-1973, il y avait eu sur les routes et dans les rues près de 17 000 morts, et, l'an passé, 12 100. On observe donc une amélioration considérable de la situation en rase campagne et une aggravation dans les villes. L'amélioration est due, pour une très large part, à une meilleure conduite. Cet élément est à mettre à l'actif de nos compatriotes.

M. Yves Lancien. Cela n'a rien à voir avec les codes !

M. le ministre des transports. Mais elle est due également à une réglementation certes peu populaire mais qui, incontestablement, s'est révélée incitatrice.

En fait, la question qui est le plus souvent posée est celle de l'obligation de conduire en codes la nuit, et surtout par temps de pluie.

M. Claude Roux. Pas la nuit !

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Laissez la liberté !

M. le ministre des transports. Dans ce domaine, le décret du 12 octobre dernier n'a en rien innové. En effet, un décret du 26 août 1975 prévoit, dans son article 1^{er}, alinéa 3, ce qui concerne la circulation en agglomération la nuit, que les feux de croisement devront être obligatoirement utilisés en cas de réduction notable de la visibilité en raison des circonstances atmosphériques, notamment en cas de brouillard, de pluie ou de chute de neige.

L'argument le plus fréquemment invoqué contre l'obligation d'utiliser les codes en ville consiste à affirmer que, s'ils ne sont pas gênants quand il fait beau, ils le deviennent, en revanche, quand il pleut. J'observe simplement que le décret du 12 octobre ne fait que reprendre les dispositions anciennes qui n'avaient soulevé aucune objection depuis leur publication. Or, maintenant, dès qu'un piéton est tué dans un accident, le conducteur affirme, comme par réflexe : « J'ai été ébloui par les codes ». Nous savons ce qu'il en a été dans la région parisienne, récemment.

J'ajoute, bien que cela n'ait pas joué dans la rédaction du décret, que la mesure prise est conforme aux recommandations internationales. La prévention routière internationale en 1978, le comité des transports intérieurs de la commission économique pour l'Europe de l'O. N. U. la même année, le conseil des ministres des transports de la Communauté le 23 novembre dernier, tous prescrivent ou recommandent l'emploi des codes en agglomération la nuit.

Ces précisions préalables nous montrent bien, monsieur le député, d'une part, que nous n'avons pas autant innové qu'on le dit, d'autre part, que la décision prise répondait à une obligation car le pourcentage des piétons tués dans les agglomérations par rapport au nombre des victimes d'accidents de la circulation, ne faisait que croître depuis trois ans.

J'ai promis au Sénat, en répondant à une question de M. Carous, de faire le point au début de la session de printemps. Cela signifie que, comme actuellement, je suivrai avec un soin tout particulier, dans les premiers mois de 1980, les modalités d'application du décret du 12 octobre et les conséquences qui en découlent.

Je vous propose de recevoir, à la fin de chaque mois, les bureaux des commissions des lois des deux assemblées pour leur fournir tous les renseignements statistiques et autres leur permettant de savoir exactement ce qu'il en est.

Les dispositions qui ont été prises sont réglementaires. Mais il est parfaitement normal que les représentants de la nation soient informés.

M. Yves Lancien. Ils auraient dû l'être avant !

M. le ministre des transports. Voilà ce que je veux faire mais il n'est pas question de modifier, avant la date que j'ai indiquée, la décision qui a été prise.

M. Jacques Marette. Les chauffeurs des ministres eux-mêmes n'appliquent pas cette réglementation !

M. le ministre des transports. Monsieur Marette, puisque vous m'interrompez, vous me permettrez de vous répondre en particulier.

On oppose souvent à cette décision la qualité de l'éclairage dans Paris — on pense aux Champs-Élysées et moins à d'autres quartiers. Je réside dans l'arrondissement que vous représentez. Certaines rues y sont magnifiquement éclairées. Dans d'au-

tres, il est nécessaire que les codes soient obligatoires, ne serait-ce que pour protéger le piéton, ne serait-ce que pour se signaler aux autres automobilistes. (Applaudissements sur quelques bancs de l'union pour la démocratie française.)

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Laissez la liberté !

M. le ministre des transports. Je voudrais, dans ce domaine, ne pas céder à la tentation...

M. Robert-André Vivien. Vous êtes un provincial !

M. le ministre des transports. Je suis peut-être provincial, monsieur Vivien, mais cela me permet de constater que, dans ce domaine, le réflexe des provinciaux n'est pas du tout le même que celui des Parisiens ; et je ne fais de procès à personne. (Protestations sur divers bancs du rassemblement pour la République.)

Toujours est-il que des dispositions qui n'ont d'autre but que de protéger la vie des Français et de réduire le nombre des morts ont été prises. Ce serait, je pense, céder à la facilité que d'abroger immédiatement ce décret. C'est pourquoi, avec beaucoup de regret, mais avec conviction, monsieur le député, je vous réponds négativement. (Applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Yves Lancien. Comme d'habitude !

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Monsieur le ministre des affaires étrangères, en cette fin de session, que de questions sur la politique européenne de la France viennent à l'esprit !

Comment peut-on, sans ratification par le Parlement, accepter que la Commission économique européenne applique les accords de Tokyo, alors que les Etats Unis et le Japon, de l'avis même de certains membres de cette commission, viennent de prendre des mesures unilatérales en contradiction avec le texte de ces accords ?

Comment peut-on proroger le mandat des juges à la Cour de Luxembourg alors que, par deux fois au moins, et pas seulement dans la triste affaire de l'Euratom, nous avons pu constater que certains de ces magistrats faisaient de la politique et non du droit ?

Et qu'advient-il de la discipline annoncée, proclamée, qui devait aboutir à réglementer le marché du pétrole de Rotterdam ?

Mais, monsieur le ministre des affaires étrangères, je me bornerai à une interrogation, une grave interrogation. Avez-vous pris l'exacte mesure des menaces qui pèsent à la fois sur la politique agricole commune et sur l'équilibre institutionnel des Communautés après la conférence de Dublin et le rejet par l'Assemblée des propositions financières qui lui étaient présentées par le conseil des ministres ?

La demande britannique va bien au-delà d'une aide financière. Le gouvernement conservateur demande que les prélèvements opérés sur les produits agricoles achetés à l'extérieur de la Communauté soient compensés, et quand il parle de juste retour, il considère que son droit d'acheter des produits agricoles en dehors de l'Europe ne doit donner lieu à aucun versement à la Communauté. Il est clair, dans ces conditions, que le Gouvernement britannique va au-delà d'un appel à la générosité continentale. Il entend engager une négociation sur la politique agricole commune. Cette politique agricole commune ne doit pas faire les frais de cette troisième négociation avec la Grande-Bretagne.

A cela s'ajoute le vote de l'Assemblée européenne, auquel une grande majorité des représentants français ne s'est pas associée, refusant même de le considérer comme une démarche valable, car il est l'expression d'une volonté de porter atteinte à la politique agricole commune en réduisant d'une manière forfaitaire et aveuglément les dépenses en même temps que d'imposer au conseil des ministres, en tournant la loi de l'unanimité, des changements de politique ou de nouvelles politiques.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, si vous-même et le Gouvernement français n'adoptez pas, à l'égard du Gouvernement anglais et de la majorité de l'Assemblée, soutenus l'un et l'autre par la Commission, une attitude catégorique, nous verrons dans les mois qui viennent la fin de la politique agricole commune et le déséquilibre des institutions dans un sens opposé à celui que vous-même et le Gouvernement avez toujours proclamé comme étant celui de la France.

J'attends donc de vous, non pas tant des déclarations sur le fond, qui n'est pas contestable, que l'affirmation que, à l'égard du Gouvernement britannique comme de la majorité de l'Assemblée, le Gouvernement français fera usage de la règle de l'unanimité qui lui permet de s'opposer fermement à toute entorse à ce que nous considérons comme l'acquis communautaire et comme l'équilibre nécessaire des institutions à l'intérieur de la Communauté. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Monsieur le Premier ministre, vous m'appelez une fois de plus à la vigilance, et je ne vous en fais pas grief. Laissez-moi vous dire que c'est bien avec fermeté, avec lucidité et avec la volonté de défendre tout à la fois la Communauté et ses principes, les intérêts de la France et le développement de l'organisation future de l'Europe que le Gouvernement aborde les échéances difficiles et importantes sur lesquelles je vous remercie d'appeler l'attention de l'Assemblée.

Vous avez abordé deux problèmes que je ne peux ici, chacun le comprendra, traiter en détail : le problème britannique, d'une part, et le vote de l'Assemblée européenne sur le budget, d'autre part.

S'agissant de la Grande-Bretagne, vous vous êtes préoccupé de sa contribution au budget de la Communauté. A cet égard, la situation de ce pays, il est vrai, est singulière.

Il ne serait pas conforme à l'esprit de la Communauté de nous refuser à examiner la demande britannique. C'est en ce sens que nous avons agi à Dublin, mais il serait — et vous avez raison de le souligner — contraire aux principes de la Communauté d'accepter que ceux-ci puissent être remis en cause à cette occasion. Je vous donne l'assurance que le Gouvernement ne se prêtera à aucune solution susceptible d'avoir une telle conséquence, ce qui ne signifie pas pour autant que nous ne rechercherons pas une formule permettant de trouver une solution temporaire à cette situation singulière. En effet, il ne s'agit pas de modifier durablement les mécanismes communautaires, ni d'apporter une modification de fond à la politique agricole commune à laquelle le Gouvernement tient aujourd'hui comme hier, et à laquelle il tiendra demain. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

J'entends souvent formuler des critiques contre la politique agricole commune par ceux qui ne savent pas que l'agriculture française y trouve son avantage. D'ailleurs, il ne s'agit pas d'un avantage budgétaire ou comptable car, quand on fait les comptes, on constate que la France n'est pas de ceux qui contribuent à l'accumulation des excédents...

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. ... ni de ceux qui bénéficient financièrement de cette politique. C'est pourquoi, tout en tenant à ces principes, nous sommes disposés à examiner des aménagements raisonnables qui élimineraient les éléments critiquables de la politique agricole commune telle qu'elle est actuellement appliquée.

Pour ce qui est du vote de l'Assemblée européenne, sur le plan institutionnel — si important, je le reconnais — personne n'a pu démontrer que l'Assemblée avait outrepassé ou violé les dispositions pertinentes du traité. S'il avait retenu les amendements de l'Assemblée, le Conseil aurait accepté que les dispositions et l'équilibre institutionnel soient modifiés. Mais j'appelle votre attention, monsieur le Premier ministre, sur le fait que le Conseil, unanime, a rejeté les propositions de l'Assemblée. De ce point de vue, le Gouvernement et la France ne se sont pas trouvés isolés.

Il existe une difficulté institutionnelle, une tension entre le Conseil et l'Assemblée. Qui pouvait douter qu'une situation de ce genre ne se produirait pas un jour ? Le tout est de veiller à ce que, dans la solution de cette difficulté, l'équilibre des institutions soit préservé.

J'exprime l'espoir que l'Assemblée européenne aura la sagesse de ne pas persévérer dans une voie qui ne la mettrait pas seulement en opposition avec le Conseil mais avec les Etats membres et leurs parlements nationaux dont l'Assemblée de Strasbourg tient, en dernière analyse, son existence et ses compétences.

Je ne doute pas à cet égard que le Gouvernement ne dispose du soutien unanime de l'Assemblée nationale. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Nous abordons les questions du groupe de l'union pour la démocratie française.

UTILISATION DU LAIT CONTENANT DES ANTIBIOTIQUES

M. le président. La parole est à M. Kerguéris.

M. Aimé Kerguéris. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Le 23 décembre 1979, c'est-à-dire dimanche prochain, doivent être appliqués, de manière définitive, la loi du 3 janvier 1969 relative à l'institution du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité précise et, surtout, le décret d'application du 14 janvier 1969 qui indique que le lait contenant des antibiotiques est impropre à la consommation humaine et animale.

Ainsi, à partir de dimanche, les producteurs n'auront plus qu'une solution : jeter le lait contenant des résidus d'antibiotiques. Cela entraînera pour eux une perte de revenu considérable, puisqu'elle variera, selon les estimations, entre 2 et 5 p. 100.

Or d'autres solutions sont possibles. Par exemple, l'utilisation de cette catégorie de lait, qui fait déjà l'objet d'une collecte séparée, pour l'alimentation animale après sa transformation en poudre et sa stérilisation.

Ne vous semble-t-il pas souhaitable, monsieur le ministre, de modifier le décret du 4 janvier 1971 afin de différencier la collecte du lait à des fins humaines et à des fins animales ou industrielles, pour éviter que ne soit pénalisée une catégorie d'agriculteurs qui se trouvent généralement parmi ceux qui possèdent les revenus les plus modestes ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Monsieur le député, l'absence d'antibiotiques dans le lait consommé directement ou indirectement par les hommes ou par les animaux reste un impératif absolu.

Le développement des exportations, tout comme la protection du consommateur, exigent une grande rigueur dans l'application de cette législation. Je rappelle que les accords interprofessionnels prévoient un délai de trente mois et que nous arrivons au terme de ce délai.

Plutôt que d'envisager des solutions telles que celles que vous indiquez, je préférerais que soit retenue une orientation plus efficace consistant à s'attaquer aux causes, c'est-à-dire à rechercher des moyens de traitement rapide des mammites, mais à rester d'une grande rigueur en matière d'application de la loi sur les antibiotiques.

RÉALISATION DE L'AUTOROUTE NANCY-DIJON

M. le président. La parole est à M. Hubert Voilquin.

M. Hubert Voilquin. Ma question s'adresse à la fois à M. le ministre des transports et à M. le ministre de l'économie.

Messieurs les ministres, la commission des finances — dont je fais partie — du conseil régional de Lorraine va se réunir prochainement pour préparer le budget pour 1980.

Vous savez que l'établissement public régional a inscrit depuis plusieurs années, en priorité des priorités, l'autoroute Lorraine-Bourgogne ou Dijon-Nancy. Cette autoroute est vitale à la fois pour le pays, puisque c'est le seul maillon manquant à la liaison nord-sud, et pour toute la région, car sa réalisation conditionne la réussite des projets de restructuration industrielle des cantons et des bourgades traversés.

L'établissement public régional a voté 100 000 500 francs de crédits depuis 1977 en faveur de ce projet. En 1977 et en 1978, 61 244 500 francs ont été engagés, alors qu'il n'y a rien eu en 1979. On a versé à la société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône, maître d'ouvrage, 41 245 000 francs en 1977 et en 1978, mais on n'a rien versé en 1979. Il reste donc 58 755 500 francs de crédits disponibles que le conseil régional est prêt à mettre à la disposition de la S. A. P. R. R., tout comme nous sommes prêts à prévoir des crédits supplémentaires au budget de 1980 si nous avons enfin une réponse du Gouvernement au sujet de la tranche conditionnelle Allain-Montigny.

Envisage-t-on de la réaliser ? Quand ? Comment ? Sur la moitié de sa longueur, la nouvelle voie se présentera-t-elle comme un axe autoroutier à trois voies ? A quel niveau compte-t-on autoriser la S. A. P. R. R. à effectuer des travaux en 1980, premièrement sur la tranche ferme, deuxièmement sur la tranche conditionnelle ?

Les élus lorrains et champenois, en général, et vosgiens, en particulier, souhaitent obtenir une réponse nette pour leur permettre de continuer au présent et au futur, et non au condi-

tionnel, leur action déterminée en faveur du renouveau de cette région pour laquelle le Gouvernement a, par ailleurs, engagé de vigoureuses actions de restructuration et de relance, ce dont je le remercie vivement. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Joël Le Theule, ministre des transports. A l'occasion du débat budgétaire, M. Hubert Voilquin m'avait déjà interrogé à ce sujet, et je lui avais donné un certain nombre d'informations. À écouter sa question, on croirait que le Gouvernement n'a rien fait en 1979 et qu'il se prépare à adopter une attitude identique en 1980. Je tiens à le rassurer pleinement : il n'en est rien.

Je voudrais lui rappeler les chiffres se rapportant au passé et lui parler de l'avenir.

D'abord, l'autoroute Lorraine-Bourgogne entre Toul et Langres a été concédée le 24 août 1978 à la société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône. La convention de concession distingue une tranche ferme constituée par des portions aux deux extrémités, Toul-Colombey-les-Belles d'un côté, Langres-le-Roi de l'autre, et une tranche conditionnelle entre Allain et Montigny-le-Roi, dont la réalisation ne peut être entreprise que sur l'ordre du ministre des transports.

Le coût total de l'autoroute est évalué à un milliard de francs environ. L'avance budgétaire à la S. A. P. R. R. est de l'ordre de 30 p. 100 et elle est partagée à égalité entre l'établissement public régional et l'Etat dans le cadre d'un P. A. P. I. R., programme d'action prioritaire d'intérêt régional.

Les travaux de la tranche ferme ont été engagés cette année et un travail important a été accompli dans cette région. Un crédit d'Etat de 83 millions de francs a déjà été consacré à cet effet et cet effort sera poursuivi.

Sur la tranche ferme de l'étoile de Langres, des travaux d'un coût de 160 millions de francs seront réalisés en 1980. Sur la tranche conditionnelle, les études et les acquisitions foncières seront poursuivies cette même année portant sur un montant de dix millions de francs environ.

Mais la question de fond de M. Voilquin est celle de savoir les décisions qui seront prises quant au lancement des travaux concernant la tranche Colombey-les-Belles—Allain—Montigny-le-Roi.

Le Gouvernement a pour objectif d'aménager cette liaison dans un délai aussi rapide que possible. Je vous rappelle les indications que j'ai données au Sénat le 6 août dernier : dans les dix premiers jours du mois de janvier, un comité interministériel doit siéger pour traiter du programme autoroutier. À l'issue de ce comité, des décisions précises et claires seront prises, dont M. Voilquin sera immédiatement informé. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

ACTIONS HUMANITAIRES AU CAMBODGE

M. le président. La parole est à M. Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Au mois d'octobre dernier, vous avez pris, monsieur le ministre, au nom de la France, une initiative à votre honneur et à celle de notre pays pour tenter de sauver les survivants du génocide cambodgien.

Le 5 novembre, au cours du débat qui s'est tenu, sur votre initiative, à l'Assemblée générale des Nations unies, vous avez indiqué que la France contribuerait, à hauteur de quinze millions de dollars, à l'aide humanitaire en faveur des populations cambodgiennes, et vous avez ainsi favorisé d'autres contributions d'un montant total de 110 millions de dollars.

Le début de secours, que cette contribution a permis, ne pouvait être de taille à faire face à la gravité de la situation. Chaque jour nous apporte des informations et des images insupportables.

Je suis sûr que le Gouvernement français est particulièrement conscient de l'importance de l'effort que la communauté internationale devrait accomplir d'urgence pour sauver les quelque deux ou trois millions de Cambodgiens qui, en Thaïlande ou sur leur territoire national encore en proie à la guerre, sont victimes de la malnutrition.

Ceux de nos collègues qui se sont rendus sur place, et bien d'autres témoins dont le prince Norodom Sihanouk lui-même, ont reconnu qu'il faudrait mener une action spectaculaire et rapide. D'ailleurs, vous en avez évoqué vous-même la possibilité dans votre discours du 5 novembre. Malheureusement, votre appel n'a pas encore été suffisamment entendu.

Me référant à deux précédents historiques éclatants, celui de la période du 27 avril au 5 mai 1945, au cours de laquelle, en pleine guerre, la population néerlandaise fut ravitaillée par parachutage et celui du pont aérien qui, pendant onze mois, sauva deux millions de Berlinoises de la famine, je pense qu'il serait techniquement possible d'organiser, sous l'égide de l'organisation des Nations unies, une opération aéroportée de parachutage massif de riz et de blé partout où des populations sont en danger. Pour frapper les esprits, j'ai parlé de « bombardiers de la vie ». Sans méconnaître les difficultés d'une telle opération, je crois qu'elle est possible et, en dépit d'un certain pourcentage de détournements, probablement la seule à pouvoir être quelque peu efficace.

Dans cette hypothèse ou dans d'autres, le Gouvernement français entend-il prendre de nouvelles initiatives en vue de déclencher une opération concrète de solidarité de la communauté internationale pour sauver le peuple khmer qui, comme chacun le sait, est un peuple ami de la France ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Monsieur Daillet, je vous remercie de votre question qui me permet d'aborder de nouveau le problème si dramatique de l'aide au peuple cambodgien.

Vous avez rappelé l'initiative prise par le Gouvernement, qui a provoqué, le 5 novembre dernier, la réunion de la communauté internationale tout entière sous l'égide des Nations unies. Je ne crois pas qu'on puisse prétendre que celle-ci n'ait pas témoigné, à cette occasion, de son souci et de sa volonté de solidarité concrète.

Le problème aujourd'hui est de veiller à ce que les vivres disponibles, qui sont d'ores et déjà acheminés sur place, soient distribués. Vous avez raison de souligner qu'il se pose un problème à cet égard.

La solution que vous suggérez est celle de largages par voie aérienne à laquelle j'ai moi-même fait référence dans les discours que j'ai prononcés aux Nations unies. Par conséquent, ce n'est pas moi qui vous contredirai sur ce point. Cependant, il ne peut s'agir, à l'évidence, que d'une solution de tout dernier recours pour deux raisons.

D'abord, parce que cette solution requiert le consentement de l'autorité locale.

Ensuite, parce que la géographie du Cambodge n'est pas celle de la Hollande. Ce n'est pas à vous que j'apprendrai que le Cambodge est un pays composé de plaines relativement peu étendues, de montagnes, de lacs et de marais. Il y a donc tout lieu de craindre qu'une fraction importante des denrées ainsi distribuées ne disparaisse purement et simplement et que le restant ne soit prélevé en priorité par des gens armés, et non pas par ceux auxquels vous pensez. Par conséquent je ne crois pas que cette solution puisse être retenue en première instance et qu'elle réponde aux nécessités de la situation. Ce qu'il faut, c'est que la communauté internationale manifeste de façon claire et ferme sa volonté de voir les vivres parvenir à leurs destinataires.

A la suite de différents témoignages, dont certains émanent de membres de cette assemblée, M. Stirn a convoqué, la semaine dernière, l'ambassadeur du Vietnam pour lui faire part de nos graves préoccupations, et le même message a été transmis par notre ambassadeur au Vietnam.

En outre, je vous informe que les organisations humanitaires internationales ont fait savoir aux autorités cambodgiennes qu'elles entendaient que, dans un délai de quelques semaines, les obstacles rencontrés soient surmontés.

Je termine en vous précisant que s'il n'en était pas ainsi le Gouvernement aurait, au terme de ce délai, à envisager en effet si de nouvelles initiatives ne sont pas nécessaires. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

FERMETURE DE LIGNES DE LA S. N. C. F.

M. le président. La parole est à M. Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le ministre des transports, la S. N. C. F. procède actuellement à un certain nombre de fermetures de lignes de chemin de fer — qui selon elle ne sont plus rentables — pour alléger le déficit. Souvent, les élus considèrent le point de vue humain et estiment ces fermetures injustifiées. Quelquefois, ils présentent des propositions de remplacement.

Dans quelle mesure, monsieur le ministre, la S. N. C. F. tient-elle compte des propositions des élus ? Ne considère-t-elle pas uniquement le point de vue économique immédiat ?

J'illustre ma question d'un exemple, et je pourrais en citer d'autres.

Dans la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines, la S. N. C. F. ferme, à compter du 1^{er} janvier 1980, la ligne Sainte-Marie-Sélestat — ville de quinze mille habitants — contre l'avis unanime des élus, et la concède à une société privée. D'abord, nous constatons que les horaires retenus ne correspondent pas aux propositions des élus qui sont regroupés dans un syndicat intercommunal à vocation multiple. Ensuite, il en résulte que certains villages ne sont plus desservis. Enfin, on veut appliquer une double tarification : la tarification de remplacement de certains horaires et la tarification dite privée. Dans l'ensemble, il s'ensuit une régression du service public.

La S. N. C. F. doit-elle tenir compte uniquement des aspects économiques ou bien de la volonté des élus et des problèmes humains ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Joël Le Theule, ministre des transports. Monsieur Fuchs, dans le cas que vous avez cité, la S. N. C. F. a tenu compte non seulement des aspects économiques, mais aussi de l'opinion des élus. Je m'explique.

La S. N. C. F. a signé un contrat d'entreprise avec l'Etat, aux termes duquel il lui est possible, dans une limite qui ne doit pas dépasser 5 p. 100, de fermer un certain nombre de lignes omnibus qui sont particulièrement déficitaires.

En fait, elle avait envisagé, pour des raisons économiques, de fermer, durant l'hiver 1979, la liaison ferroviaire Sélestat-Sainte-Marie-aux-Mines, dont le déficit atteignait en effet, pour l'année 1978, 2 400 000 francs, et de la remplacer par un transport routier. Toutefois, à la demande des élus, elle a reporté ce transfert sur route du transport des passagers qui utilisaient le train au 1^{er} janvier 1980, afin de permettre à l'établissement public régional d'Alsace de se prononcer au début de juillet 1979, à l'occasion de l'établissement de son schéma régional de transport. L'E. P. R. d'Alsace a accepté la fermeture de cette ligne et le transfert sur route du transport des passagers. En échange, la région d'Alsace pourra bénéficier, en application des dispositions du décret du 24 septembre 1979 et ce pendant sept ans, d'une subvention égale au montant en valeur actualisée des économies réalisées dans le financement de ce service.

Par conséquent, partant d'une situation économique donnée, la S. N. C. F. s'est adressée aux élus, en l'occurrence au conseil régional d'Alsace. Celui-ci constatant que, d'une part, après étude de son schéma régional, le transport ferroviaire pouvait être remplacé, à qualité équivalente, par un transport sur route, que, d'autre part, il pouvait obtenir une subvention importante, a pris ses responsabilités. Ce sont donc les élus alsaciens qui, face à un choix, ont opté dans ce sens. Je ne peux donc pas vous laisser dire que la S. N. C. F. n'a agi que pour des raisons économiques, sans consulter les élus. Ce sont, je le répète, les élus qui ont retenu la proposition de la S. N. C. F. afin de bénéficier d'un transport de qualité sur route et des subventions prévues par le décret de 1979.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. le président. Nous en venons aux questions de l'opposition, et d'abord à celles du groupe communiste.

FERMETURE DE LA VERRERIE DE SOUVIGNY (ALLIER) ET LICENCIEMENT DANS LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

M. le président. La parole est à M. Lajoinie.

M. André Lajoinie. Monsieur le ministre de l'industrie, dans les cahiers de lutte du parti communiste, les 250 travailleurs de la verrerie-cristallerie de Souvigny dans l'Allier ont exprimé leur opposition résolue à la fermeture de leur entreprise qu'ils occupent actuellement.

Ces licenciements ont été décidés par le patronat, malgré l'existence de débouchés suffisants, l'absence de dettes et la présence de stocks de marchandises non écoulées.

Les travailleurs s'indignent du fait que les pouvoirs publics n'aient pas, jusqu'à présent, levé le petit doigt pour empêcher cette fermeture dans une région rurale dépourvue d'autres activités industrielles.

Quelles mesures vous décideriez-vous à prendre pour empêcher la fermeture de cette entreprise ?

Quelle politique comptez-vous appliquer pour empêcher, en général, les licenciements et les fermetures des petites et moyennes entreprises qui se multiplient dans le pays ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le député, vous citez le cas d'une entreprise de taille réduite qui a été contrainte de cesser son activité du fait que ses recettes étaient inférieures à ses dépenses. Jusqu'à présent, on n'a pas trouvé de solution qui permette de faire fonctionner une entreprise dans de telles conditions.

Bien entendu, personne ne peut rester indifférent à la situation du personnel de cette entreprise. Mais les moyens dont dispose le ministre de l'industrie de par la loi sont, vous le savez, assez limités à l'égard des entreprises privées. Je ne dispose évidemment pas de fonctionnaires qui puissent gérer la verrerie-cristallerie de Souvigny. Les seuls moyens susceptibles d'être mis en œuvre sont donc ceux qu'offre la solidarité nationale pour venir en aide au personnel aux prises avec de telles difficultés.

Cependant, il va de soi que les services de l'Etat sont prêts à appuyer toute solution qui permettrait à cette entreprise de retrouver une activité industrielle saine. Aller au-delà reviendrait à donner un chèque en blanc au patron de cette entreprise, au détriment des contribuables. Je ne pense pas, monsieur le député, que vous préconisiez cette solution.

MAINTIEN EN ACTIVITE DE L'ENTREPRISE MASSE, A DESVRES (PAS-DE-CALAIS)

M. le président. La parole est à M. Bardol.

M. Jean Bardol. A Desvres, dans la région bouillonnaise, qui doit détenir le record national du chômage, une fabrique de céramiques d'art vient de fermer ses portes. Tout le personnel — 120 femmes et hommes — a été licencié. Il a d'ailleurs décidé d'occuper l'usine pour sauver son emploi.

Il s'agit de la seule entreprise de France qui ait une gamme de production aussi étendue et appréciée dans le monde entier.

Pour paraphraser le poète, ce siècle — le XIX^e — avait quatre ans quand la manufacture fut créée. Depuis 175 ans, ouvrières et ouvriers, reprenant les motifs des premiers créateurs, et ce avec des salaires de misère, ont rendu à notre pays et au monde des céramiques d'art comme le vieux Desvres, le Lille, le Strasbourg, le Seinceny, le Moustier, le vieux Rouen.

Monsieur le président, les représentants des travailleuses et des travailleurs de cette entreprise m'ont mandaté pour remettre à l'Assemblée nationale, qui est la représentation du peuple, cette très belle potiche en vieux Rouen (A ce moment, l'orateur dépose une potiche sur son pupitre) et qui, à mon avis, a sa place à côté des vieux Sèvres et des Limoges qui ornent le Palais. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*) Je me permets de vous la confier, persuadé que vous saurez la placer à l'endroit qui convient.

Messieurs du Gouvernement, qui ne manquez pas de lyrisme démagogique pour glorifier le travail manuel...

M. Marc Lauriol. Vous vous y connaissez !

M. Jean Bardol. ... qu'entendez-vous faire pour permettre à ces travailleurs, qui sont aussi des artistes, de conserver leur emploi ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. Je suis assuré, mon cher collègue, que l'Assemblée nationale sera très sensible au cadeau que vous lui offrez. Le Bureau lui-même décidera de ce qu'il convient d'en faire.

M. Michel Crépeau. Des potiches, c'est ce que le Gouvernement souhaite ! (Rires.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le député, la question que vous me posez est tout à fait analogue à celle de M. Lajoinie.

Il s'agit d'une petite entreprise qui paraît avoir des difficultés. Dans la mesure où, comme vous l'assurez, les fabrications de cette entreprise sont unanimement appréciées, je ne doute pas que l'exposition de la faillite que vous venez d'offrir à l'Assemblée contribuera à leur renom et permettra ainsi de faire en sorte que les recettes de l'entreprise redeviennent supérieures à ses dépenses.

Je le répète, mes services sont composés de fonctionnaires dont la compétence n'est pas plus étendue en matière de fabrication de faïence qu'elle ne l'est en matière de fabrication de verre. Dans ces conditions, ils ne peuvent pas se substituer aux chefs d'entreprise.

Toutefois, je tiens à vous assurer que, dans la mesure où une solution industrielle saine serait trouvée pour vendre ces très belles faïences et où, par conséquent, les recettes couvriraient les dépenses, mes services ne manqueraient pas de faire bénéficier le projet industriel ainsi présenté des différentes aides qui, comme vous le savez, sont très nombreuses.

ARRÊT DU RÉACTEUR G2 DE MARCOULE

M. le président. La parole est à M. Bernard Deschamps.

M. Bernard Deschamps. Monsieur le ministre de l'industrie, la décision vient d'être prise, sous prétexte de rentabilité, d'arrêter définitivement le réacteur nucléaire G2 de Marcoule, qui, depuis vingt ans, donne toute satisfaction. Ce réacteur qui produit du plutonium et de l'électricité pourrait, de l'avis des spécialistes, fonctionner quelques années encore. Si sa production électrique peut, certes, paraître modeste au regard de la capacité des centrales actuellement en construction, elle représente cependant l'équivalent de la consommation d'une ville de la taille d'Avignon.

Alors qu'il est absolument indispensable de développer toutes nos sources nationales d'énergie, y compris l'énergie nucléaire, ne pensez-vous pas qu'il soit nécessaire de maintenir le réacteur nucléaire G2 en activité ainsi que nous vous l'avons demandé ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le député, je tiens à préciser immédiatement que si le réacteur G2 doit être arrêté, ce n'est pas pour des raisons de rentabilité.

Je partage entièrement votre opinion sur l'opportunité de développer l'énergie nucléaire — et je ne pense pas être suspect sur ce point — mais je dois rappeler que nous estimons ne pouvoir le faire que si les conditions de sécurité sont rigoureusement réunies.

Or, le réacteur de Marcoule, déjà ancien, qui a en effet remarquablement fonctionné et qui représente un des succès de la technique française, est construit suivant un procédé qui, comme vous le savez sans doute, entraîne une certaine dilatation du graphite, rendant ainsi sa fermeture obligatoire dans deux ou trois ans. En outre, des ruptures de gaine survenues récemment ne permettent pas de maintenir ce réacteur en fonctionnement sans que soient effectués des travaux considérables de sécurité, qui n'apparaissent pas justifiés compte tenu de sa durée de vie résiduelle et de son ancienneté.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à l'un des constructeurs de ce réacteur, qui se trouve actuellement présent au banc du Gouvernement.

M. Emmanuel Hamel et M. Jacques Richomme. Très bien !

CONFLIT SNIAS A SAINT-NAZAIRE

M. le président. La parole est à Mme Goeuriot.

Mme Colette Goeuriot. Depuis deux semaines, les travailleurs de la Sniat à Saint-Nazaire sont engagés dans une lutte exemplaire s'intégrant dans la bataille d'ensemble menée pour la prise en compte d'un plan aéronautique, de maintien et de développement de la construction et réparation navales.

Les mesures proposées par les communistes répondent aux exigences de l'indépendance nationale et de la relance de l'économie locale et nationale.

A l'usine de Saint-Nazaire, les provocations patronales se multiplient. Un climat de délation, de diffamation et d'agression est entretenu par la direction à l'encontre de ceux qui osent ne pas penser comme elle.

Les élus communistes, les représentants syndicaux qui ont la pleine confiance des travailleurs et de la population sont sanctionnés, mis à pied, poursuivis, menacés de licenciement.

A quelques jours de Noël, les familles, les femmes de sanctionnés s'adressent à vous, monsieur le Premier ministre, à vous, madame le ministre chargé de la condition féminine, à vous, monsieur le ministre des transports, pour vous demander si ce mois de décembre sera pour eux le mois sans salaire, sans joie, s'ajoutant encore au chômage et aux difficultés de nombreuses familles de cette région.

Je me fais aujourd'hui leur porte-parole pour vous demander de répondre à leur appel et d'intervenir immédiatement pour que soient levées les sanctions injustifiées, pour que cessent la répression et les atteintes à la dignité et aux libertés dans cette usine, pour que s'ouvrent de véritables négociations. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et de la participation par intérim.

M. Christian Beullac, ministre du travail et de la participation par intérim. Madame, en effet depuis le 22 octobre, 500 salariés sur les 2 800 que compte l'établissement de Saint-Nazaire — soit moins de 20 p. 100 — débraient dix-huit minutes par jour. Les représentants des syndicaux Force ouvrière, C. F. T. C., C. G. C., s'opposent à cette action jugée par eux sans fondement.

A la fin du mois de novembre, les grévistes, minoritaires, ont occupé l'usine, retenu le directeur et quelques-uns de ses collaborateurs qui n'ont pu être évacués que par l'intervention des forces de police.

Au cours de ces manifestations, le directeur et un de ses adjoints ont été insultés, frappés violemment par un groupe de grévistes parmi lesquels figuraient malheureusement des représentants du personnel. La direction a d'ailleurs porté plainte contre les agresseurs et des sanctions sont envisagées contre les responsables de ces voies de fait.

Le travail a repris, les débrayages aussi. La police se limite à assurer la liberté du travail au plus grand nombre de travailleurs.

Je me demande où sont les provocateurs. Je laisse le soin aux gens sensés que n'aveugle pas la passion partisane de répondre à cette question.

Mme Colette Goeuriot. C'est stupéfiant !

M. le ministre du travail et de la participation par intérim. Oui, Madame, cette affaire est exemplaire. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

SITUATION DE LA SIDÉRURGIE A LONGWY

M. le président. La parole est à M. Porcu.

M. Antoine Porcu. Monsieur le ministre de l'industrie, le 8 novembre, la commission de Buxelles a publié un nouveau document portant sur l'industrie sidérurgique.

Ce complément du plan Davignon indique qu'en 1982 les capacités de production sidérurgique de la France seraient réduites de 4,6 p. 100 par rapport à 1974, alors que celles de la République fédérale d'Allemagne croitraient de 11,1 p. 100, celles de l'Italie de 23,4 p. 100, celles de la Grande-Bretagne de 10,7 p. 100, celles du Luxembourg de 11,9 p. 100 et celles des Pays-Bas de 41 p. 100.

Ces mesures sont déjà mises en application. C'est ainsi que les aciéries de Dilling, en R. F. A., du groupe Marine-Wendel et la société Holding de Sacilor, dont le Gouvernement français est l'actionnaire majoritaire, ont décidé avec le groupe Arbed de remettre en route une usine allemande arrêtée depuis deux ans, de construire deux hauts fourneaux et une cokerie.

Ainsi, grâce au plan Davignon, la R. F. A. s'achemine vers une capacité de production de 64 millions de tonnes tandis que celle de la France se maintiendrait péniblement aux alentours de 28 millions de tonnes.

Monsieur le ministre, quelles mesures allez-vous prendre :

Premièrement, pour défendre les intérêts de la France au sein du Marché commun, ce qui implique le refus du plan Davignon ;

Deuxièmement, pour maintenir les capacités de production de fonte et d'acier à Denain ;

Troisièmement, pour que soit construite une aciérie à oxygène sur le site d'Usinor-Longwy à Herserange ;

Quatrièmement, pour doter notre pays d'une grande industrie sidérurgique bien assise sur l'utilisation de nos ressources naturelles d'un côté, et, de l'autre, intégrée par des industries de transformation grandes consommatrices d'acier. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Depuis un peu plus d'un an, M. Porcu ne cesse d'alimenter la controverse : il veut maintenir des capacités de production d'acier très importantes, quel que soit l'âge des unités de production, et même si l'acier produit est inutilisé, faute d'acheteur.

Or, le Gouvernement estime que les Français sont tout aussi capables que les Allemands de produire de l'acier de bonne qualité. Evidemment, pour cela, mieux vaut renoncer à conserver, par principe, de vieilles installations incapables de produire de l'acier compétitif car il ne faut pas produire plus d'acier qu'on n'en vend. Là est le problème.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. le ministre de l'industrie. En ce qui concerne le plan Davignon, M. Porcu entretient toujours un savant malentendu que je vais essayer, une nouvelle fois, de dissiper.

Au niveau communautaire, sont fixés des chiffres d'objectifs, non contraignants, non approuvés par les Etats, indicatifs de ce qu'il apparaît possible de faire. Ce sont ceux que cite toujours M. Porcu, mais ce ne sont pas ceux du plan Davignon, dont nous avons discuté et que nous avons approuvés.

Par ailleurs, certaines mesures ont été décidées, qui sont destinées à défendre la sidérurgie communautaire et, en particulier, la sidérurgie française contre les agressions extérieures. C'est cela le plan Davignon auquel le Gouvernement s'honore d'avoir souscrit. Mais ce n'est pas à moi d'en tirer gloire, puisque je n'étais pas alors membre du Gouvernement. Je signale en passant à M. Porcu que nous avons obtenu, hier soir, que ces mesures de protection soient prolongées.

Cela dit, nous constatons que la sidérurgie française est en train de se redresser, conformément au plan qui avait été présenté à l'Assemblée nationale l'année dernière et approuvé par elle.

Nous constatons aussi que les promesses faites par le Gouvernement en ce qui concerne la reconversion sociale ont été tenues et au-delà.

Nous constatons, enfin, un an après les difficultés que vous avez « célébrées » alors à Longwy, l'entrée de l'usine de Rehon dans le groupe Usinor, ce qui permettra à l'aciérie de Longwy de redevenir compétitive. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. Nous abordons les questions du groupe socialiste.

PROTESTATION AU SUJET D'UNE ÉMISSION DE RADIO

M. le président. La parole est à M. François Massot.

M. François Massot. Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture et de la communication.

Le mouvement des radicaux de gauche a, dans le cadre des émissions *Libre expression* réservées aux partis politiques, enregistré le vendredi 14 décembre une intervention consacrée à la politique africaine de la France.

Or, avant l'émission, qui a été diffusée le lendemain à dix-neuf heures vingt, le contenu de la bande d'enregistrement — nous en avons la preuve — a été communiqué à M. Hunt, porte-parole de l'Elysée.

M. Michel Crépeau. C'est scandaleux !

M. François Massot. Ce n'est pas le démenti peu convaincant de ce dernier, publié aujourd'hui dans le journal *Le Monde*, qui nous démontrera le contraire. Il est vrai que nous avons l'habitude de ce genre de démenti...

Ces faits sont graves. Je tiens à protester solennellement contre une pratique qui prouve une nouvelle fois la mainmise de l'Elysée sur l'information publique.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. François Massot. On voit trop l'intérêt qu'il peut y avoir pour le pouvoir à recourir à ces écoutes préalables lors de campagnes électorales.

Monsieur le ministre, de tels procédés sont-ils compatibles avec la prétendue autonomie des sociétés nationales de radiotélévision ? S'agit-il de pratiques courantes ou sont-ce des pratiques réservées aux formations de l'opposition, plus particulièrement lorsqu'elles traitent des questions de politique africaine ?

Nous attendons de vous la garantie effective que de tels faits ne se renouvelleront pas. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, je vous rappelle que la société Radio-France reste juridiquement responsable des émissions qu'elle programme au titre de l'article 15 du cahier des charges, notamment des émissions ouvertes aux partis politiques, comme c'est le cas pour l'émission *Libre expression*.

C'est pourquoi il est tout à fait légitime — et la chose est également expressément prévue par le cahier des charges — que le conseil fasse procéder à une audition des bandes magnétiques lorsqu'elles sont produites, en dehors du service public, par des sociétés privées, comme c'est le cas de l'émission du mouvement des radicaux de gauche, afin de vérifier notamment que les règles relatives à la diffamation ne sont pas violées.

Vous arguez du fait qu'une indiscrétion a été commise. Si cette indiscrétion avait eu lieu, elle serait condamnable et le conseil d'administration de Radio-France devrait en être saisi.

Je vous invite, puisque vous parlez de preuves, à produire les vôtres. Car il y en a assez des insinuations visant les journalistes et les dirigeants de Radio-France sous le couvert de l'anonymat. (Protestations sur les bancs des socialistes.)

Vous avez fait publier dans les journaux un certain nombre d'insinuations relatives à cette affaire. Je lis ainsi dans le journal *Le Matin*, qu'« une commission de contrôle consulte le bâtonnier Mollet-Vieville qui conclut au caractère non diffamatoire des propos ».

On s'y croirait !

Messieurs, cette commission ne s'est jamais réunie et le bâtonnier Mollet-Vieville n'était pas à Paris : il est rentré aujourd'hui d'un voyage à l'étranger. (Exclamations sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

ETALEMENT DES VACANCES

M. le président. La parole est à M. Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Je dois d'abord regretter qu'il n'ait pas répondu de manière satisfaisante à la question précédente.

M. Marc Lauriol. Mais si !

M. Louis Mexandeau. Monsieur le ministre de l'éducation, alors que se pose un vrai problème celui des rythmes scolaires et de l'aménagement du temps de travail de l'enfant et de l'adolescent au cours de la journée, de la semaine et de l'année scolaire, vous venez d'annoncer à grand fracas des projets portant uniquement sur les vacances, projets qui suscitent une réprobation générale.

Vous l'avez fait dans la précipitation, sans l'avis définitif du Conseil économique et social et en utilisant massivement les médias que vous contrôlez.

Or, dans ces projets, l'intérêt de l'enfant paraît bien oublié, ou plutôt il est subordonné à la commodité des services, commerces et industries de vacances.

M. Philippe Séguin. C'est de la persécution !

M. Louis Mexandeau. Ces mesures risquent d'être inopérantes pour les problèmes que l'on prétend régler, par exemple, l'engorgement du mois d'août, tout en désorganisant profondément l'activité économique, la vie scolaire, la vie des familles et des individus.

Enfin, ne convenait-il pas de lier l'examen sérieux des solutions à apporter à cette difficile question à celui de la nécessaire revalorisation de la fonction enseignante et à l'amélioration des conditions de travail des personnels ?

Dans l'intérêt des enfants, des familles, des personnes, envisagez-vous de revenir sur ces mesures dont les conséquences ne semblent pas avoir été examinées avec sérieux et prudence ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Philippe Séguin. J'espère bien que non !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. Christian Beullac, ministre de l'éducation. Monsieur le député, je suis désolé de devoir vous dire que, lorsqu'on se fait le porte-parole d'un grand parti, on a intérêt à bien se renseigner.

Plusieurs députés socialistes. Ah ?

M. le ministre de l'éducation. Car il y a deux problèmes : l'un de forme, l'autre de fond.

En ce qui concerne le problème de forme, sachez que la concertation avec les syndicats d'enseignants et les parents d'élèves a duré pendant plusieurs mois avant que le conseil des ministres, sur ma proposition, ne décide, au mois de mars dernier, la déconcentration de la décision des rythmes scolaires au niveau annuel — je précise bien annuel. Et depuis, la concertation se poursuit.

Vous me reprochez — si j'ai bien compris — d'avoir pris une décision avant consultation du conseil supérieur de l'éducation nationale. C'est à croire que vous ne lisez que les titres des journaux. En réalité, il ne s'agit que de projets et je ne vois pas pourquoi je ne pourrais pas en avoir moi aussi ! Seriez-vous le seul, monsieur Mexandeau, à avoir le droit de faire part de vos projets ?

En outre, je vous rappelle que le Conseil économique et social a été favorable à la déconcentration. Il est même allé plus loin, puisqu'il a souhaité que je diminue dès cette année la durée des grandes vacances — ce que je n'ai pas fait.

En ce qui concerne le fond, pourquoi voulez-vous que tout soit décidé à Paris ? Pourquoi voulez-vous que le rythme de vie soit le même en Normandie qu'au Languedoc ?

M. Louis Mexandeau. Je n'ai jamais dit cela !

M. le ministre de l'éducation. Vous semblez pourtant regretter que les décisions soient prises par les recteurs, c'est-à-dire par ceux qui sont sur le terrain !

Ce qui fait, je le crains, la grande différence entre nous, c'est que je suis un libéral et non le ministre d'un Etat totalitaire. (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.)

Mon seul objectif est d'accorder en cette matière plus de pouvoirs à ceux qui sont sur le terrain.

Je terminerai en citant ce qu'a écrit ce matin un journaliste dans un quotidien qui est assez proche de vous.

M. Gérard Bapt. Vous aimez la presse, aujourd'hui ?

M. le ministre de l'éducation. Eh oui ! Moi, je lis toute la presse.

Voici ce qu'écrit ce journaliste : « Il n'est pas sûr cependant que les enseignants se battent ainsi sur le meilleur terrain : l'étalement des vacances, qui est un élément de l'aménagement du temps — qu'il s'agisse du travail ou des loisirs — fait partie des problèmes que notre société industrielle ne pourra pas éluder indéfiniment. »

Cela dit, monsieur Mexandeau, au lieu d'écrire « les enseignants » comme l'a fait cet éditorialiste, j'aurais écrit « certains de leurs représentants » car je sais peut-être mieux que vous, qui avez abandonné le milieu enseignant depuis un certain temps, ce que pensent les vrais enseignants respectueux de l'intérêt des enfants. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

UTILISATION DES ENERGIES NOUVELLES

M. le président. La parole est à M. Vidal.

M. Joseph Vidal. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

Le Président de la République et le Gouvernement souhaitent, paraît-il, encourager et développer l'utilisation des énergies nouvelles.

Dans l'Aude, à Carcassonne, dans le cadre d'une action expérimentale conduite par l'office public départemental d'H. L. M., que je préside, une installation permet de capter, dans un ensemble collectif, l'énergie solaire destinée à produire l'eau chaude sanitaire et le chauffage de cinquante logements.

Les résultats obtenus l'an passé permettent de comparer désormais les dépenses énergétiques par mètre carré de surface habitable dans la cité qui utilise l'énergie solaire, avec celles d'une cité H. L. M. alimentée en « tout électrique ».

Une première approximation fait apparaître une économie d'énergie de 64 kilowatts-heure par mètre carré et par an, soit un gain de 40 p. 100.

Quelle n'est pas, monsieur le ministre, notre surprise de constater que, par le jeu des divers prix du kilowatt-heure pratiqués par E. D. F., les locataires de la cité équipée de capteurs solaires vont supporter, paradoxalement, malgré les économies réalisées, une charge financière sensiblement équivalente à celle des cités équipées en « tout électrique » !

Pouvez-vous, monsieur le ministre, en raison de cette situation, me préciser quelle est la politique du Gouvernement en matière d'énergie ?

Que pensez-vous notamment de la réduction du prix de l'énergie électrique de 15 p. 100 au voisinage des centrales nucléaires, proposée par M. Giscard d'Estaing ?

Quelles mesures comptez-vous prendre pour exiger d'E. D. F. que, dans le cas d'installations utilisant l'énergie solaire, les prix du kilowatt-heure d'appoint, non seulement ne soient pas majorés, comme c'est le cas à Carcassonne, mais soient au contraire minorés, de 15 p. 100 par exemple, par rapport à ceux du « tout électrique », afin de favoriser le développement de telles installations et de mettre en accord vos paroles et vos actes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le député, je comprends très bien la question que vous posez, et votre étonnement.

Je ne suis pas en mesure, vous me le pardonnerez, d'entrer dans les détails, mais je crois pouvoir vous donner une explication du phénomène.

Lorsqu'on utilise le chauffage solaire, qui ne couvre généralement pas la totalité des besoins, faute de dispositif de stockage de la chaleur, on est conduit à se servir d'appareils d'appoint et à consommer du courant électrique au moment où la demande est particulièrement forte.

Or la tarification est précisément conçue pour inciter à l'économie d'électricité et pour encourager les usagers à utiliser leurs appareils de préférence en dehors des heures dites « de pointe », ce qui explique la situation constatée, avec regret, par les utilisateurs de l'énergie solaire.

Je crois qu'il ne faut pas revenir sur les mesures qui incitent à l'économie de l'électricité sous le prétexte qu'il convient d'encourager l'utilisation de l'énergie solaire. Il faut agir dans les deux sens.

L'incitation à l'utilisation rationnelle de l'énergie solaire passe par les moyens d'information, par les études gratuites, par les subventions. Mais il faut bien comprendre que si son utilisation conduisait à consommer davantage de fuel, pour fournir l'électricité nécessaire au chauffage d'appoint, nous n'aurions probablement rien gagné.

Bien entendu, je demeure à votre disposition pour vous fournir d'autres éléments sur le cas que vous avez cité.

LOYERS ET CHARGES LOCATIVES

M. le président. La parole est à M. Auroux.

M. Jean Auroux. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie.

Chaque mois, l'augmentation des loyers et des charges locatives, notamment en matière de chauffage, grève un peu plus le budget de millions de familles françaises, pénalisées par la politique gouvernementale de libération des loyers et des prix.

Or, au cours de la séance du 23 novembre 1978, vous avez déclaré à l'Assemblée nationale que « le Gouvernement prenait l'engagement de déposer un projet de loi et de prendre les mesures réglementaires incitatives de manière à protéger toutes les parties intéressées, dès qu'il aura tiré toutes les conclusions des travaux effectués à ce sujet par la commission Delmon ». Citation du *Journal officiel* du 24 novembre 1978, page 8241.

Vous nous avez opposé alors à maintes reprises la préparation de ce projet de loi pour justifier le rejet des amendements que nous avions déposés.

Lors de ce même débat, vous avez en outre affirmé : « ... ce projet de loi sera déposé devant le Parlement dans le courant de l'année 1979 et », si possible, « lors de la session de printemps ». *Journal officiel* du 24 novembre 1978, page 8246.

Nous arrivons à la fin de la session d'automne, et aucun projet de cette nature n'a été déposé sur le bureau de l'Assemblée, alors que deux textes ont été discutés au sein de la commission Delmon, l'un d'eux ayant été adopté à l'unanimité en mars 1979 et publié au *Journal officiel*.

Ma question est la suivante : quand votre texte sera-t-il enfin soumis à la discussion des parlementaires pour qu'une législation plus cohérente organise mieux les rapports entre les propriétaires et les locataires dans la perspective d'une politique de progrès social en matière de logement, logement qui, selon les socialistes, doit demeurer un droit et non un produit de consommation ?

Je me permets d'indiquer, dans l'hypothèse où le Gouvernement n'aurait pas eu le temps matériel ou la liberté d'esprit nécessaires pour préparer un texte, que rien ne vous empêche de soumettre à la discussion du Parlement la proposition de loi que le groupe socialiste a déposée à ce sujet en décembre 1978.

En ces temps d'interrogation sur le fonctionnement des institutions parlementaires, une telle initiative ne serait-elle pas particulièrement intéressante ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie, chargé du logement.

M. Marcel Cavallé, secrétaire d'Etat. Monsieur Auroux, je puis vous rassurer.

Le Gouvernement tient ses engagements. Il a préparé un projet de loi qui permettra d'entériner les différents accords intervenus entre toutes les familles de propriétaires et tous les représentants des locataires. Ce projet de loi a été soumis il y a un certain temps au Conseil d'Etat. Dès qu'il reviendra, il sera déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Je ne désespère pas que ce dépôt puisse avoir lieu avant la fin de l'année.

PRIX DE LA CANNE A SUCRE A LA RÉUNION

M. le président. Au titre des députés non inscrits, la parole est à M. Fontaine.

M. Jean Fontaine. Conformément aux dispositions de l'article 138, alinéa 2, de notre règlement, ma question s'adresse à M. le Premier ministre qui désignera tel membre du Gouvernement de son choix pour y répondre.

Ma question porte sur la nouvelle réglementation sucrière de la C. E. E. et, par voie de conséquence, sur le prix de la canne payé aux planteurs de la Réunion.

En effet, il a été annoncé dans la presse réunionnaise à plusieurs reprises que le Premier ministre avait pris un engagement aux termes duquel toute la production de cannes à sucre de la Réunion pour la période 1980-1985 serait payée au prix garanti C. E. E. pour le quota A.

Mais il existe un projet de règlement sucrier de la C. E. E. pour la période 1980-1985, qui prévoit, lui, de réduire de 10 p. 100 le quota A actuellement attribué à la Réunion, avec possibilité de transfert de 15 000 tonnes en provenance des Antilles.

Un tel projet, s'il était adopté, non seulement mettrait gravement en cause l'économie de l'île, mais également rendrait inutiles les importants travaux de modernisation qui ont été et qui sont entrepris pour améliorer la productivité des exploitations.

Tout compte fait, les planteurs et les pouvoirs publics auraient dépensé en pure perte puisque les gains de productivité ne bénéficieraient ni du quota A ni même du quota B puisqu'il n'est pas prévu de quota B pour la Réunion. Il y a dans tout cela une certaine contradiction, pour ne pas dire une contradiction certaine.

Je demande donc quelle est la position du Gouvernement dans cette affaire et quelle sera l'attitude de la délégation française lors de l'examen de ce projet de la commission des Communautés économiques européennes.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre, qui s'est ainsi désigné lui-même. (*Sourires.*)

M. Raymond Barre, Premier ministre. Comme vous venez de le dire, monsieur le président, je me désigne moi-même pour répondre à M. Fontaine en raison du sujet et aussi de notre commun intérêt pour la Réunion.

Il est évident que les propos tenus par les délégations à la sortie du bureau du Premier ministre peuvent être entourés de beaucoup de fioritures. Je ne prétends pas du tout que les propos en cause ne correspondent pas à ce que j'ai dit, à une nuance près : je ne peux pas m'engager pour la C. E. E. au titre du quota A.

De quoi s'agit-il, monsieur Fontaine ? Vous le savez parfaitement. Il y a, à l'heure actuelle, un projet de règlement sucrier qui a été élaboré par la commission. Ce projet prévoit une réduction du quota A attribué à la Réunion. J'ai indiqué à la délégation que j'ai reçue que la position du Gouvernement français, telle qu'elle avait été exprimée par le ministre de l'Agriculture, était de s'opposer à la réduction de ce quota.

Vous me demandez quelle est la position du Gouvernement ?

Ce sera celle-là. Elle sera soutenue à Bruxelles, et j'espère que les propositions de réduction apparaîtront comme mal fondées.

J'ai ajouté, par ailleurs, que le Gouvernement veillait aux possibilités de transfert des compléments possibles des Antilles vers la Réunion, au titre du quota sucrier.

Il n'y a donc, monsieur Fontaine, ni contradiction ni équivoque. La preuve supplémentaire en est que, lorsque j'ai présidé, il y a quelques jours, le comité interministériel consacré aux départements d'outre-mer, j'ai décidé d'autoriser la mise en œuvre du plan de restructuration sucrière de la Réunion, ce qui permettra à l'industrie sucrière de notre île natale d'être le fer de lance du développement économique de ce pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures dix, sous la présidence de M. Guy Bêche.*)

PRESIDENCE DE M. GUY BECHE,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

RAPPELS AU REGLEMENT

M. Pierre Forgues. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Forgues, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Forgues. Monsieur le président, lors du scrutin n° 319 du 17 décembre dernier, relatif à la motion de censure déposée par les députés socialistes...

M. le président. Les rectifications de vote se font maintenant par écrit, monsieur Forgues.

M. Pierre Forgues. Dans ces conditions, je n'insiste pas.

Mme Florence d'Harcourt. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à Mme d'Harcourt, pour un rappel au règlement.

Mme Florence d'Harcourt. Il y a deux jours, l'avis de constitution d'une commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à l'I. V. G. nous parvenait deux heures après l'heure limite de dépôt des candidatures à cette commission.

Cela n'est apparemment qu'un détail, mais il est révélateur d'un état de fait.

Mes préoccupations semblant rejoindre celles du président de l'Assemblée nationale et celles du Premier ministre, je dirai seulement, et sans arrière-pensée, que nous légiférons trop souvent en catastrophe, et par là même quelquefois dans l'ignorance, à la sauvette.

Comment exiger que les parlementaires soient encore quel-
que peu « performants » après le marathon qui leur a été infligé ces deux derniers mois ?

Tout cela est inquiétant parce que nuisible à l'intérêt de nos mandants, nuisible à l'intérêt général.

Ces télescopages et cette précipitation portent atteinte à l'institution parlementaire.

En résumé, nous sommes appelés à nous prononcer dans des conditions que je me permets de qualifier de déraisonnables. Je demande donc au bureau de l'Assemblée et au Gouvernement de balayer ces habitudes contestables, de poursuivre leurs efforts afin de promouvoir des conditions favorables à l'exercice de nos responsabilités de législateur et de prendre l'initiative d'une campagne d'information dans le pays pour expliquer comment fonctionne le Parlement, afin de combattre les idées toutes faites, en particulier sur ce qu'il est malheureusement courant d'appeler « l'absentéisme parlementaire ».

Je souhaite que mon rappel au règlement soit évoqué devant le bureau de l'Assemblée.

M. le président. Je vous rappelle, madame d'Harcourt, que les annonces de constitution de commission mixte paritaire ont été faites conformément au règlement et que, dès lors, il appartient à chaque parlementaire de s'y conformer.

— 4 —

POLITIQUE AFRICAINE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique africaine et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Mesdames, messieurs les députés, au moment d'introduire, avec mon collègue M. Galley, cet important débat sur la politique africaine de la France, au cours duquel vont s'exprimer les vues des uns et des autres, l'Assemblée voudra bien m'autoriser à formuler un vœu.

Les Africains sont à l'écoute de ce débat. Je souhaite qu'en dépit des divergences qui s'exprimeront ici, légitimement, ils ne puissent mettre en doute la volonté de la France tout entière de répondre à leurs espoirs et d'aider l'Afrique dans sa marche vers le développement.

L'Afrique vient, en effet, de vivre et vit encore une mutation sans précédent.

Un quart de siècle aura suffi pour que ce continent presque entier accède à la souveraineté et prenne en main son propre destin. Dans le même temps, avec la même soudaineté, voici que des économies, jusque-là agraires et pastorales, enracinées dans des traditions venues du fond des âges, entrent dans les courants mondiaux de la production et de l'échange ; et voici des peuples, ignorés pendant longtemps, tenus à l'écart de l'histoire jusqu'à la colonisation, qui font l'objet tout à coup de l'attention des grandes puissances et deviennent l'enjeu d'une compétition planétaire. L'Europe n'avait pas connu pareil choc, le temps l'avait ménagée et l'a édiflée plus patiemment.

Comprendre l'Afrique, c'est d'abord comprendre le formidable défi qui l'étreint et qu'avec l'aide de quelques pays amis elle assume.

Respecter l'Afrique, c'est d'abord respecter cette audace et partager avec elle la volonté de surmonter ce défi énorme que l'histoire lui lance.

Nous savons ce qu'il y a de difficile dans une telle entreprise, et ce que le monde où cet avènement s'est produit a d'impitoyable. Nous savons aussi ce que l'Afrique doit préserver d'elle-même, de sa personnalité originale, dans la modernité qui, par ailleurs, la sollicite.

La réalité, c'est cela. Mais c'est aussi que, dans le respect mutuel de leur identité, les deux continents, l'Europe et l'Afrique, se complètent et ont besoin l'un de l'autre.

Non pas, et à aucun degré, le besoin pour l'Afrique de chercher ailleurs des modèles qu'elle pourrait reproduire hors du lieu qui les a vu naître, ou pour l'Europe de reconduire, sous quelque déguisement, des rapports de soumission qui n'auraient plus l'ombre d'une justification.

Mais, tout simplement, le besoin d'être amis et solidaires.

L'Europe a marqué l'Afrique d'une présence. Elle a formé. Elle a transformé. Mais sait-elle bien qu'en retour l'Afrique l'a marquée elle-même, et la marque, comme le font l'échange et le dialogue : lentement, et d'autant plus profondément.

Des périls menacent les deux continents. L'intérêt nous commande d'affronter en commun ces menaces car la solidarité de l'Europe et de l'Afrique n'est pas seulement un lien que l'histoire a créé. Elle est dans les faits. Elle se lit sur une carte. Elle est essentielle à nos développements, à nos cultures et à notre sécurité.

L'Afrique le sait ; nous le savons. Seule parmi tous ses interlocuteurs, l'Europe a engagé avec elle un dialogue sans arrière-pensée et une politique sans nostalgie.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la politique de la France. Vers l'Afrique, et avec elle, notre politique se développe selon deux axes :

Une politique, qu'il faut qualifier de nouvelle, parce qu'elle s'adresse au continent tout entier ;

Une politique depuis longtemps déjà inscrite dans la réalité mais à laquelle ont été imprimés une orientation et un élan nouveaux : la coopération avec l'Afrique francophone.

J'examinerai tour à tour ces deux aspects, différents mais complémentaires, de la politique de la France à l'égard de l'Afrique.

Plus que jamais, la France est consciente de la nécessité d'une politique pour le continent africain tout entier.

Je dirai ici les principes qui l'inspirent, les règles qui la guident et les initiatives par lesquelles elle s'exprime sur le terrain.

Et, d'abord, une donnée qu'on sous-estime souvent.

Si l'histoire moderne l'a compartimentée et fragmentée, l'Afrique, dans son passé le plus profond, comme dans les exigences actuelles de son développement, a trouvé une solidarité, un besoin d'union, dont elle ressent aujourd'hui, et chaque jour davantage la nécessité et la vitalité.

Les raisons que l'Afrique a de se rassembler sont indiscutables. Nous devons les comprendre et aider à ce rassemblement.

Dores et déjà, d'appréciables résultats ont été atteints. Je n'en veux pour preuve que la qualité, la diversité et l'importance des organisations régionales, au nombre desquelles l'organisation de l'unité africaine joue un rôle décisif que la France salue et dont elle soutient les démarches.

La solidarité qui s'est créée se renforcera. Nous devons y concourir d'abord en apportant notre soutien à cette volonté d'union et, ensuite, en donnant à tous les pays africains, sans exception, l'aide, que, de plus en plus nombreux, ils nous demandent.

C'est pourquoi, bien qu'elle fût historiquement peu engagée en Afrique de l'Est et du Sud, il est apparu que la France devait élargir son action aux régions où, du fait des circonstances, nous n'avions guère été présents, mais qui importent à l'équilibre du continent tout entier et à l'émergence d'une personnalité africaine moderne. Et c'est ce qui a été fait.

Les principes qui ont inspiré notre politique sont simples. Je les rappelle rapidement.

La France en Afrique poursuit trois objectifs et, dans son action, applique trois règles.

Les objectifs sont les suivants :

D'abord reconnaître et, le cas échéant, garantir l'indépendance de tous les Etats africains dans le respect absolu de leur souveraineté.

Ensuite, concourir dans toute la mesure de nos moyens au développement de leurs économies, et tout particulièrement de celles des plus pauvres d'entre eux ; je rappelle, à cet égard, que d'après la nomenclature des Nations unies, sur trente et un pays considérés comme les moins avancés, vingt-deux sont africains.

Enfin, contribuer, par toutes les initiatives appropriées, y compris au plan mondial, à l'instauration d'une paix durable.

De ces objectifs, la France a déduit trois règles d'action :

Respecter l'intégrité des frontières que l'histoire a léguées à l'Afrique et dont la remise en cause entraînerait des désordres incalculables ;

Respecter les institutions et les régimes dont les Etats africains se sont dotés ;

Créer les conditions permettant aux droits de l'homme d'être respectés.

Je soulignerais que, sur ce dernier point comme sur les autres, les choses soient claires. J'ai eu l'occasion de dire que ce combat pour la dignité africaine était le plus important, mais aussi qu'il était difficile.

Il est difficile dès lors qu'il ne se réfugie pas dans les proclamations ou dans les leçons descendantes que personne, en Afrique, n'est disposé à entendre.

Il est difficile dès lors qu'il s'inscrit dans sa véritable dimension, qui n'est pas seulement la reconnaissance de droits plus ou moins formels, mais qu'il prend en compte la situation concrète de chacun des pays où les droits de l'homme peuvent se trouver méconnus ou bafoués, ou de ceux où, plus simplement, ils ne se sont pas encore acclimatés.

J'entends dire, ici et là, de façon péremptoire, qu'il convient dans tel ou tel cas de supprimer telle ou telle aide, comme si l'on pouvait de gaité de cœur priver de surcroît, et pour quel résultat, des peuples parmi les plus pauvres, d'une aide vitale pour eux, et ajouter aux malheurs de l'oppression ceux de l'abandon.

L'aide de la France s'adresse aux peuples. Elle n'a qu'un seul objet : accélérer leur développement économique et social pour créer les conditions de niveau de vie, d'éducation, d'évolution sociale et de sensibilité sans lesquelles une société de liberté et de justice, respectueuse des droits de la personne humaine, aurait bien peu de chance de s'épanouir durablement.

La misère est l'ennemi — non pas le seul, mais le plus tenace — de la liberté et de la dignité des hommes. En luttant contre la pauvreté, la France agit, partout en Afrique, pour que l'émancipation des hommes accompagne celle des Etats et des nations.

Je dis partout en Afrique, y compris dans les régions et à l'égard des pays avec lesquels ses rapports étaient jadis peu développés.

Je n'énumérerai ici que quelques exemples récents et pour ce qu'ils ont de significatif d'une volonté nouvelle.

Ainsi, nous développons notre coopération avec le Nigéria et le Kenya.

Avec le Nigéria, qui est la principale puissance économique de l'Afrique, qui occupe un rang désormais appréciable dans nos échanges extérieurs et qui figure, je le souligne, parmi les dix pays du monde qui sont prioritaires pour notre politique de coopération, nous avons, entre autres, un programme de formation, en cours de réalisation, de 1 500 ingénieurs.

Notre coopération culturelle avec le Kenya, qui a su vivre pacifiquement une transition difficile, est une des plus dynamiques qui soient de la part de la France en Afrique.

Nous avons renoué avec la Tanzanie, qui joue un rôle important en Afrique orientale et australe.

Nous avons très tôt après son indépendance établi avec l'Angola des relations diplomatiques, et nous souhaitons que ces rapports s'intensifient et s'approfondissent. La venue à Paris d'un ambassadeur résident de l'Angola nous permet, désormais, de l'augurer avec optimisme.

En ce qui concerne plus spécialement l'Afrique australe, la France n'est pas restée à l'écart des efforts entrepris pour mettre un terme aux conflits qui la déchirent. Elle n'avait pas à participer aux négociations concernant la Rhodésie qui relevaient au premier chef de la responsabilité britannique, mais elle a soutenu les initiatives prises et elle se félicite aujourd'hui des résultats positifs et prometteurs qui ont été obtenus.

S'agissant de la Namibie, la France concourt, avec quatre de ses partenaires occidentaux, à la recherche d'une solution internationalement acceptable, dans le cadre d'une action de longue haleine, il est vrai, poursuivie par les Nations unies.

Je souligne, enfin, que la France, qui condamne toute forme de discrimination raciale, n'est pas restée indifférente au douloureux problème qu'est pour l'Afrique tout entière le maintien en Afrique du Sud du système d'apartheid. Elle a, soit seule, soit dans le cadre des Nations unies, ou avec ses partenaires des Neuf, pris des mesures qui en témoignent et qui visent à inciter les autorités sud-africaines à hâter les évolutions indispensables.

Dans la Corne de l'Afrique, enfin, après avoir accordé et assuré l'indépendance de Djibouti, nous avons maintenu des relations équilibrées avec l'Éthiopie aussi bien qu'avec la Somalie, tout en rappelant aux dirigeants des deux pays les limites qu'ils ne sauraient transgresser.

Ces initiatives ont une valeur exemplaire par la démarche dont elles procèdent mais aussi par la dimension qu'elles confèrent à notre politique africaine. Elles seront donc poursuivies et amplifiées.

Pour vif que soit désormais l'intérêt de la France pour l'avenir du continent africain tout entier, il ne saurait la détourner de la fidélité à l'égard de ceux qui, parlant sa langue et familiers de sa civilisation, ont noué avec elle les liens d'une coopération privilégiée.

Je ne traiterai pas ici des relations que la France entretient en Afrique du Nord. Certains orateurs souhaiteront peut-être aborder le problème et je leur répondrai. Mais je crois me conformer au vœu de l'Assemblée en donnant pour centre à mon exposé l'ensemble des nations francophones qui forment l'Afrique subsaharienne.

Cette partie du continent, qui recouvre la majorité de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, soit dix millions de kilomètres carrés, groupe une quinzaine de pays qui ont été des possessions françaises et cinq Etats où dominaient naguère la Belgique et le Portugal, et où l'usage au moins partiel de notre langue, ainsi que des similitudes ethniques et des relations anciennes de voisinage ont fait naître des affinités et des courants d'échange. Au total, cent millions d'hommes vivent dans cette région, soit un tiers de la population de l'Afrique subsaharienne.

Nous avons avec cet ensemble des relations actives et profondes. Je voudrais en exposer ici l'esprit et le contenu, puis qu'il semble qu'à travers certaines critiques les raisons de fond de notre politique africaine soient parfois perdues de vue par certains, qui laisseraient volontiers l'Afrique à ses problèmes.

L'ampleur de la coopération poursuivie dans tous les domaines est un des traits majeurs de l'action de la France dans le monde.

Je m'attacherai à en marquer devant vous les traits fondamentaux dans l'ordre du développement économique et social, qui est son objectif premier.

J'exposerai ensuite les initiatives que la France a dû prendre, à la demande de ses partenaires, en faveur de la sécurité et de la paix, et qui sont les corollaires du développement.

Notre aide se lit dans les chiffres ; elle est considérable. Mais elle ne se ramène pas à une énumération, aussi éloquentes soit-elles, car elle est une amitié qui jamais ne s'est démentie. Quel rapport au monde, entre un pays développé et une communauté du tiers monde, peut, je le demande, lui être comparé ?

Aucune coopération au monde n'est soucieuse comme la nôtre de ne négliger aucun des aspects de l'aide nécessaire à des Etats amis, qu'il s'agisse du développement rural ou industriel, de la santé, de l'éducation ou de la culture.

Au Sud du Sahara, 10 000 à 12 000 coopérateurs français sont présents en permanence, de sorte qu'un coopérant sur trois, en Afrique, est Français. Pour les huit dixièmes cette coopération

est le fait d'enseignants et de formateurs, ce qui la distingue de beaucoup d'autres, singulièrement de celles dont les fins pacifiques ne sont pas évidentes.

D'autres chiffres encore.

En 1980, l'aide de la France à tous les pays en voie de développement dépassera 8 milliards de francs, dont près de la moitié, soit 4 milliards pour les Etats d'Afrique noire d'expression française.

De 1973 à 1980, le budget d'aide de la France aura doublé ; en six ans, le plafond des engagements de la Caisse centrale de coopération économique aura été multiplié par quatre.

Le principal de cet effort s'inscrit dans les relations bilatérales que nous avons avec chacun de nos partenaires. Mais le Gouvernement est également soucieux de participer à une coopération multilatérale, laquelle a connu, dans les dernières années, un important essor, qu'il s'agisse de programmes limités à l'Afrique ou de l'action en Afrique d'organisations à vocation plus large.

Cette politique est bénéfique ; nous en recevons fréquemment le témoignage. Elle est bénéfique pour l'Afrique, qui sait pouvoir compter sur un soutien constant. Elle l'est aussi pour la France. Faut-il rappeler, par exemple, que 150 000 emplois sont liés à notre coopération ? Faut-il rappeler que notre pays est tributaire des sources extérieures pour 75 p. 100 de ses besoins en énergie et en matières premières ? Il importe qu'il puisse compter à l'avenir sur le continent africain, dont le potentiel est à cet égard incomparable.

Mais pour les uns et pour les autres, au-delà des efforts consentis, cette coopération traduit quelque chose de plus important : estime, respect, confiance mutuelle sont les mots qui viennent spontanément pour en parler. Ils correspondent à une réalité vécue. Ils sont cette réalité.

Si, prenant du recul, nous voulons bien considérer cette coopération dans sa perspective historique, que voyons-nous, sinon une constante intimité entre les peuples, qui exprime une extraordinaire continuité dans la politique de la France ?

Sur ces bancs mêmes ont siégé des Blaise Diagne, des Lamine Gueye, des Léopold Senghor, des Modibo Keita, des Houphouët Boigny, des Sekou Touré, des Mamadou Konate. Un même souci de la dignité de l'homme noir, un même culte de l'amitié, une même volonté de promouvoir le développement de l'Afrique les animent et nous animent. Et chacun voit que la politique africaine procède d'une inspiration qui n'a ni varié ni faibli, de Marius Moutet à René Pleven et François Mitterrand, de Pierre-Henri Teitgen à Gaston Defferre.

M. Louis Odru. Et voilà !

M. le ministre des affaires étrangères. Inspiration à laquelle les trois présidents de la V^e République ont donné, avec l'indépendance des pays africains, un nouvel éclat. Il est significatif qu'en dépit de l'échec formel des mécanismes constitutionnels inventés pour lier l'Afrique à la France, qu'il s'agisse de l'Union française ou de la Communauté, une association concrète, pragmatique se soit durablement formée.

Au fil des années, les peuples ont appris à se connaître, à se reconnaître et à s'estimer. La diffusion de notre langue et de notre culture, mais aussi le respect vigilant des traditions locales et des personnalités ont donné naissance à un homme africain nouveau, enraciné dans ses valeurs, ouvert au monde, attaché à la France dont les écoles l'ont formé et dont les institutions lui sont familières.

L'indépendance n'a pas tari les échanges ou batailles des relations. Elle les a renforcés. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater combien nos milliers de coopérants qui vivent en Afrique ont su s'attacher l'estime et la confiance des gouvernements, des administrations et des peuples dont ils sont, chacun dans son ordre et à tous les niveaux, les conseillers attentifs et écoutés.

Alors, de grâce, que l'on cesse sur ce point, les procédés d'intention, la vision anecdotique, réductrice et abaissante, les allusions gratuites, toutes choses qui voudraient embarrasser le Gouvernement et qui sont surtout blessantes pour les Africains qui les entendent. La France ne poursuit aucune visée hégémonique de quelque nature et sous quelque forme que ce soit. Quelle inconséquence, quel irréalisme d'ailleurs, y aurait-il de sa part à tenter de ravir des responsabilités qu'elle a tant contribué à transmettre à ceux qui les exercent légitimement aujourd'hui !

Je veux le dire avec toute la netteté désirable et de manière que ce soit entendu comme il convient en France et ailleurs : il n'y a pas d'ingérence de la France dans les affaires des pays africains.

M. Louis Odru. Et allez donc !

M. le ministre des affaires étrangères. Nous nous interdisons tout jugement sur les choix des peuples. Notre aide est et restera exempte de toute condition politique. La France dépense autant au bénéfice d'un Etat progressiste comme le Congo-Brazzaville qu'en faveur d'un Etat modéré comme le Gabon, et trois fois plus à Madagascar qu'en Mauritanie. Elle entretient des relations sans ombre avec les pays fidèles à notre amitié, comme le Sénégal, la Côte-d'Ivoire ou le Cameroun. Ses relations n'ont été nullement affectées par les changements de régime survenus au Togo ou au Niger. Elle a renoué avec la Guinée.

La France est consciente de ses devoirs : elle n'entend pas se dérober à ses obligations. Mais elle souhaite et fait en sorte que d'autres s'associent à la tâche qu'elle mène, car elle n'entend pas avoir le monopole des relations avec l'Afrique francophone. Les territoires d'Afrique ont été pris en compte à notre demande dans le Traité de Rome et les conventions de Yaoundé, puis de Lomé. Nous nous sommes efforcés de secondar le vœu des Africains eux-mêmes de voir la France plaider pour l'Afrique dans les enceintes internationales, où, très souvent, les suffrages africains soutiennent, d'autre part, nos positions. Enfin, nous souhaitons et favorisons le développement des actions de coopération menées sur un plan égalitaire entre les pays francophones, développés et en voie de développement.

Tels sont les faits. Il n'est au pouvoir de personne qu'ils soient autres.

J'en viens maintenant au second volet de notre action, non moins essentiel que le premier : la sécurité et la paix.

Chacun le sait : l'Afrique n'est pas en paix, mais elle y aspire de toutes ses forces. Elle sait qu'il n'y a pour elle ni avenir, ni développement, ni indépendance assurés tant qu'il subsiste des menaces contre sa sécurité. Elle sait aussi que la non-ingérence de la France dans ses affaires ne saurait signifier son indifférence à la paix en Afrique.

Durant les quinze années qui ont suivi l'indépendance — de 1960 à 1975 — et à l'exception des luttes qu'elle a dû parfois mener elle-même pour y accéder, l'Afrique s'est heureusement trouvée à l'abri des affrontements qui ne la concernaient pas. Au cours de cette période, la sécurité des pays avec lesquels nous étions particulièrement liés a été assurée de deux manières :

Par la constitution de forces armées dans les limites étroites compatibles avec les ressources modestes de chaque pays ;

Par la signature d'accords de défense avec la France. Ces accords avaient été librement négociés et n'avaient rien de léonin. Ils ont évolué dans les sens divers que souhaitaient nos partenaires, jusqu'à et y compris leur non-renouvellement, comme cela fut le cas par exemple pour la Mauritanie et le Tchad, respectivement en 1973 et 1975.

Tous les gouvernements français successifs se sont inspirés de ces préoccupations et de cette ligne de conduite dont la continuité doit, ici encore, être relevée.

Mais la question de la sécurité de l'Afrique, qui semblait réglée, a brutalement changé de nature en 1975. Je voudrais rendre l'Assemblée attentive à l'importance et à la gravité de ce phénomène dont l'ampleur n'est pas toujours perçue ou dont les manifestations sont parfois hâtivement sous-estimées.

Il a deux aspects, qui sont également préoccupants.

Le premier est qu'à l'instar des pratiques coloniales anciennes les moins admissibles et pour la première fois depuis cette époque pourtant définitivement révolue, sont apparus en Afrique de véritables corps expéditionnaires venus de loin, de très loin.

M. Gérard Longuet. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. On peut en évaluer les effectifs à 50 000 hommes. Ce chiffre donne la mesure du problème ainsi créé et des risques qui en découlent pour la stabilité de parties entières du continent africain.

Le second est que se sont constitués, ici et là, dans des pays qui n'en avaient manifestement pas l'usage, d'importants arsenaux d'armes modernes.

En face de cette situation nouvelle, la France devait-elle fermer les yeux ? Pouvait-elle ignorer les appels qui lui étaient lancés ou y répondre par de bonnes paroles ? Avait-elle le droit de temporiser, comme si les alarmes n'étaient pas fondées et les périls parfaitement visibles ; bref, pouvait-elle, comme Jules Renard : « n'écoutant que son courage qui ne lui disait rien », s'abstenir ?

M. Jean Bonhomme. Se garder d'intervenir !

M. le ministre des affaires étrangères. Elle ne l'a pas fait. Au nom de la continuité de la politique française en Afrique, elle ne pouvait pas le faire.

Mais elle se devait d'agir selon des règles claires et des principes admis par tous. Je tiens à les rappeler ici dans la netteté de leur énoncé :

D'abord, et quelles que soient les circonstances, la France n'a agi qu'à la demande d'autorités établies et reconnues dans le respect de l'indépendance et de la souveraineté de chacun des Etats :

En deuxième lieu, elle n'est intervenue que lorsque la sécurité s'est trouvée menacée par des actions d'origine extérieure ou entretenues de l'étranger et sans qu'il soit jamais porté atteinte à la libre détermination des systèmes politiques ;

En troisième lieu, elle a limité sa présence et son action, dans leur durée comme dans leur nature, aux strictes nécessités imposées par les circonstances.

Cette politique, je tiens à le souligner, n'est sérieusement contestée par personne au Sud du Sahara. L'Afrique sait bien qu'en répondant aux appels qui nous sont lancés, nous n'avons eu et n'avons d'autre objectif que de l'aider à maintenir son équilibre. Elle sait qu'en accordant l'aide que nous demandent les autorités légales pour enrayer des processus de déstabilisation entretenus de l'extérieur au mépris du droit des gens, nous n'avons qu'un but : permettre à l'Afrique de se développer dans l'indépendance et dans la liberté.

Cette solidarité et ces règles ont trouvé à s'exercer dans quatre circonstances :

En Mauritanie où, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, nous avons contribué à maintenir l'intégrité de ce pays et à l'aider à sortir, dans des conditions approuvées par la communauté internationale, d'un conflit qui, fondamentalement, ne la concernait pas. Sur le fond de ce problème saharien, nous nous sommes prononcés aux Nations unies pour l'autodétermination des populations concernées. Nous n'avons cessé de souhaiter que les Etats intéressés trouvent entre eux une solution politique à ce conflit de décolonisation auquel la France n'a jamais été partie, et qu'il appartient à l'Afrique et à ses institutions de résoudre, étant entendu que nous sommes prêts à répondre à son appel s'il apparaît que nous pouvons contribuer utilement à l'élaboration d'un règlement.

Au Zaïre ensuite où, par deux fois, en 1977 et 1978, nous avons aidé le Gouvernement à faire face à une agression d'origine extérieure qui menaçait l'intégrité du pays. L'an dernier, personne n'oubliera la présence de 3 000 otages menacés de morts à Kolwezi. L'actualité la plus immédiate montre combien il est difficile d'intervenir dans des cas de ce genre. Nous l'avons fait dans des conditions que je n'hésite pas à qualifier d'« impeccables ». Cette intervention, strictement limitée, a permis à une force interafricaine, puis à l'armée zaïroise de reprendre la maîtrise de la situation ; elle a favorisé le retour à la paix intérieure et le rapprochement avec tous les pays voisins, à commencer par l'Angola.

Au Tchad, en troisième lieu : nos troupes avaient quitté le pays en 1975 à la demande des autorités ; elles y sont revenues en 1978 à la demande de ces dernières pour faire face à une action dont chacun sait qu'elle était soutenue de l'extérieur. Nos forces ne sont jamais intervenues dans les affrontements entre les tendances tchadiennes. En revanche, nous avons contribué, avec d'autres pays africains, à la réconciliation nationale. Nous avons retiré la moitié de nos forces. Nous en maintenons le surplus à la demande expresse et réitérée d'un gouvernement qui, pour la première fois, représente toutes les tendances, toutes les ethnies, qui bénéficie de l'appui de tous ses voisins africains et qui considère que notre départ remettrait gravement en cause un équilibre encore fragile.

En Centrafrique en dernier lieu, où une intervention limitée a permis, sans effusion de sang, de mettre un terme à la situation exceptionnelle que des Africains qualifiés et dûment mandatés avaient au préalable — mais ce préalable était nécessaire — constatée. La République centrafricaine a retrouvé aujourd'hui sa place auprès des autres pays africains. La deuxième conférence de l'Union des Etats de l'Afrique centrale, qui s'est tenue à Bangui la semaine dernière et qui a rassemblé les chefs d'Etat du Cameroun, du Gabon, du Congo-Brazzaville et du Centrafrique, ainsi que les paroles qui ont été prononcées à cette occasion le démontrent amplement.

Je rappelle, en outre, que le Gouvernement a décidé de retirer une des trois compagnies qui avaient été envoyées à Bangui. De ce fait, les effectifs français en République centrafricaine ne sont plus aujourd'hui que de 370 hommes — je dis bien : 370 hommes — sur un territoire d'une superficie supérieure à celle de la France. A qui fera-t-on croire qu'il s'agit d'une expédition coloniale, d'un enlèvement ou d'une mise sous tutelle ?

M. Gérard Longuet. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Tels sont les cas où nous sommes intervenus. On peut dire que, sans notre aide, quatre pays auraient sombré dans l'anarchie, ou perdu leur indépendance. Au nom de quels principes feindrions-nous d'ignorer la présence de menaces extérieures et resterions-nous sourds à l'appel de ces Etats encore fragiles ? L'exemple du Cambodge nous montre que, pour des Etats démunis, pour les plus pauvres, la perspective d'être rayés de la carte n'est pas une vue de l'esprit. Je ne pense pas que quiconque puisse honnêtement préconiser que la France laisse l'Afrique sans défense.

L'Afrique aux Africains, ce n'est pas l'Afrique aux autres. Ce n'est pas cela que nous dit l'amitié africaine.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je terminerai par une seule observation.

Dans un monde où l'Occident est contesté, parfois même pour ses valeurs fondamentales, la France jouit en Afrique de solides amitiés et d'une confiance intacte. Alors que des conflits ensanglantent divers points de la planète, y compris en Afrique même, et plongent des peuples déjà accablés dans la pire des détresses, les pays avec lesquels nous entretenons des relations privilégiées vivent depuis vingt ans, à de très rares exceptions près, une existence qui leur permet de consacrer l'essentiel de leurs efforts au développement. Je ne crois pas que la France ait à rougir de cette situation.

Trois cent mille de nos concitoyens poursuivent avec l'assentiment et sous la protection des peuples et de leurs gouvernements, une action profonde et patiente dont les résultats sont visibles partout.

Cette action est maintenant reconnue et enviée à l'extérieur même de l'Afrique, car elle est exemplaire. Je n'en veux pour preuve que le succès grandissant de la conférence franco-africaine qui réunit vingt-trois pays dans un esprit d'égalité, pour examiner leurs problèmes communs et échanger leurs expériences.

Elle accueille maintenant en son sein, et dans l'esprit d'ouverture qui la caractérise, des pays anglophones et lusophones dont on n'eût pas autrefois imaginé la présence, mais qu'attirent cet esprit d'amitié et cette coopération constructive.

Il ne s'agit pas seulement d'une conjugaison d'intérêt. C'est là que naît une conscience franco-africaine, comme l'a montré la douloureuse affaire centrafricaine, car c'est dans cette conférence que s'est exprimée librement une exigence morale, qui marque une date dans l'histoire de l'Afrique.

C'est dans une large mesure à travers son association avec l'Afrique que la France a vocation à un rôle mondial. Ceux qui voient les choses petitement peuvent n'être pas sensibles à la générosité et à l'ambition d'un grand dessein invisible à leurs yeux. J'affirme ici qu'ils ne parviendront pas à détourner la France de la voie qu'elle s'est tracée, ni de cette valeur si rare en politique étrangère, mais si présente dans nos rapports avec l'Afrique : l'amitié entre les peuples. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

M. Jean-Pierre Chevènement. C'est bien défensif !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la coopération.

M. Jean-Pierre Chevènement. Soyez plus offensif !

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les députés, en prenant la parole à la suite de l'exposé qui vient d'être fait par M. le ministre des affaires étrangères, j'ai conscience d'insérer un chapitre important dans le cadre du bilan politique que M. François-Poncet vous a présenté.

Je vais tenter de regrouper à votre intention les éléments susceptibles de préciser les contours, le contenu et les perspectives de l'action de coopération menée par notre pays sur ce continent africain, action qui constitue une composante fondamentale de notre politique africaine.

Élément nouveau sur l'échiquier de la politique contemporaine, la coopération est une des sources du développement. Organisée entre partenaires indépendants, elle a montré sa valeur par l'ampleur de ses réalisations, mais aussi par une remarquable consolidation des liens d'amitié où se concilient des intérêts réciproques.

Je dois d'abord rappeler qu'aucun pays développé ne saurait se situer, se définir, ni surtout se projeter dans l'avenir sans s'interroger sur ce que deviendront les pays en développement. L'interdépendance est la règle du monde moderne et l'émergence de masses considérables d'hommes et de femmes aspirant au progrès, à l'épanouissement culturel, au mieux-être économique et à la liberté pose l'une des grandes interrogations de ce temps.

C'est à celles-ci que s'efforce de répondre à sa mesure la coopération, les Etats demeurant, en fin de compte, seuls maîtres de leur propre destin.

Ainsi en est-il de l'Afrique, dont l'avenir sera, sans aucun doute l'œuvre des Africains et de personne d'autre.

Et pourtant, aussi longtemps que les pays du tiers monde feront appel à nous — et je pense ici d'abord aux vingt-six Etats francophones, lusophones et hispanophones auprès desquels mon département ministériel a pour tâche de mettre en application des accords bilatéraux de coopération — les actions qui nous sont proposées doivent, pour atteindre leur but, tenir compte d'un certain nombre de préalables.

Je les évoquerai d'autant plus librement qu'ils sont rarement absents des entretiens parfaitement ouverts que nous avons avec les dirigeants africains, à tous les niveaux.

Il s'agit, en tout premier lieu, de s'efforcer de répondre à la pensée, à la volonté des responsables de ces Etats.

Or, les régimes politiques africains diffèrent parfois très sensiblement les uns des autres. On le sait, et je ne crois pas nécessaire de m'étendre sur les diverses options qui les caractérisent, sauf toutefois pour relever que tous les gouvernements, ou presque, témoignent d'une volonté évidente de rester empiriques et pragmatiques. Cet état d'esprit aboutit, semble-t-il, à vider d'une partie de leur sens certains choix idéologiques particulièrement marqués face aux difficultés de tous ordres qui les assaillent et aux problèmes quotidiens que rencontrent les familles pour assurer leur survie.

En matière de développement, on retrouve pratiquement partout le souci de rechercher des appuis financiers et technologiques auprès de ceux qui, seuls, sont en mesure de les fournir, sans les assortir de préalables politiques. Seuls l'Occident et singulièrement la France, sont dans ce cas.

Notre coopération doit donc s'adapter à l'organisation que se sont donnée nos partenaires. Elle doit aussi garder présentes à l'esprit les structures géographiques et humaines de ces pays. Je pense essentiellement aux tracés frontaliers et à la répartition des groupes ethniques.

En ce qui concerne les frontières dont on se plaint quelquefois à souligner le caractère artificiel issu de la colonisation, il ne faut jamais oublier l'œuvre du temps. Les diverses approches de la colonisation ont chacune apporté un style administratif, une forme de culture, et contribué à donner corps à une certaine réalité humaine et politique. S'il arrive que des groupes ethniques soient implantés de part et d'autre d'un tracé frontalier, de telles situations, tout en revêtant parfois des aspects conflictuels mineurs et temporaires, sont faites, en réalité, pour favoriser la formation de regroupements régionaux fondés sur des réalités humaines et géographiques.

Notre coopération doit surtout et enfin suivre l'évolution des phénomènes majeurs appelés à jouer un rôle prépondérant dans le processus de développement de ces Etats. Je veux parler de la croissance démographique, de la nouvelle répartition des populations entre centres urbains et campagnes, de l'impact socio-économique provoqué par la diffusion de nouveaux modèles de vie et par la mise en œuvre d'expériences dont le caractère novateur vient parfois heurter de plein fouet des façons de faire et des rythmes ancestraux.

La tension alarmante des courbes démographiques, les graves inconvénients d'une urbanisation hâtive et les lourdes conséquences de l'exode rural, sont des phénomènes trop évidents pour que je m'y attarde. A cet égard, la constitution d'ensembles régionaux est certainement de nature à limiter la portée des conséquences issues de disparités trop flagrantes en écartant les risques de violence, en évitant l'isolement et le repli des Etats sur eux-mêmes.

Les regroupements à l'échelle régionale se révèlent d'autant plus nécessaires que les chances de développement ne cessent pas d'être inégales. Je pense notamment aux situations géographiques très disparates et aux difficultés liées à l'enclavement. Ces différences fondamentales impliquent une spécificité de notre action qui interdit toute attitude doctrinale.

L'évocation de ces préalables m'est apparue indispensable dans la mesure où il me semble important de souligner que l'action de coopération menée entre la France et ses partenaires africains n'est jamais facile.

J'en viens au dernier préalable, qui n'est pas le moins délicat; je veux parler des modalités de répartition de l'aide française, parfois critiquée, soupçonnée de n'obéir qu'à des relations plus ou moins amicales, bref, à toute une série de critères dont l'objectivité serait partiellement exclue.

Notre action de coopération est d'abord un réflexe de solidarité profonde, d'amitié et d'humanité; elle trouve ses motivations dans les préoccupations fondamentales propres à tout pays soucieux de participer à la construction du monde de demain.

J'en veux pour preuve, ainsi que le soulignait tout à l'heure M. François-Poncet, que notre action ignore les options idéologiques des pays concernés. Nous nous refusons même à rejeter les expériences socio-économiques parfois décevantes qu'il leur arrive d'entreprendre, en suivant des modèles dont le monde a pu mesurer soit les faiblesses, soit les tares.

Nous faisons abstraction de cet aspect des choses car nous pensons, en fin d'analyse, que le temps viendra où l'originalité des choix politiques et des expériences s'effacera devant le poids spécifique que prendra chaque Etat dans l'ensemble africain.

C'est bien là le seul aspect qui nous importe, car il s'agit, pour chaque pays, de trouver au bout du compte un équilibre qui lui soit propre, au sein de ce continent.

Après ce préambule, je crois utile de faire un retour en arrière afin de procéder à une brève analyse des résultats obtenus en l'espace de vingt ans grâce à l'action menée par la France à la demande des Etats africains et malgache.

En 1960, l'éclatement des deux fédérations et les dimensions infra-économiques de certains Etats risquaient de remettre radicalement en cause l'existence même de ces nations naissantes. Malgré les efforts de scolarisation et de formation qui s'étaient accrues avec le temps, le manque angoissant de cadres posait le problème de leur adaptation au monde moderne. L'absence de tout appareil de production industrialisée, l'absence de moyens financiers limitaient leurs ressources. A vrai dire, seules les infrastructures — routes, ports, chemins de fer — avaient été largement développées, tandis que les structures administratives mises en place ne dépassaient pas un échelon fort modeste. Peu de chose encourageait à l'optimisme, alors que quelques voisins de nos anciennes colonies pouvaient déjà faire état de succès économiques prometteurs.

Après deux décennies, les progrès sont incontestables. Certaines réussites spectaculaires font l'admiration et provoquent l'envie. On constate surtout que les pays dotés, au départ, d'un potentiel très modeste ont su tirer parti de l'ensemble de leurs possibilités, atteindre un taux de croissance raisonnable et donner à leurs productions agricoles une extension parfois substantielle.

Certes, ces progrès comportent des points d'ombre. Les pays les plus pauvres, je pense particulièrement à ceux de la zone sahélienne, ont connu, au cours de ces dernières années, toutes sortes de vicissitudes parmi lesquelles une période de sécheresse exceptionnuellement longue qui a été un véritable drame. Sans dire que la situation de ces Etats est aujourd'hui satisfaisante, on peut cependant avancer que le pire aurait pu se produire sans le soutien attentif de la France et d'autres pays amis, sans la solidarité aussi des pays côtiers dans lesquels des courants migratoires de populations en détresse ont été accueillis en frères, avec ce qui restait de leurs troupeaux décimés.

Et pourtant, malgré ces graves difficultés climatiques, en dépit de remous politiques qui, dans certains pays, ont sensiblement freiné les investissements économiques, l'Afrique francophone a maintenu un certain rythme de développement, réalisant des progrès sensibles en matière de formation des hommes et de structures de production.

Nos partenaires ont enfin bénéficié d'un avantage incontestable par rapport à leurs voisins en raison de leur appartenance à la zone franc. Grâce à la politique inlassable de défense de notre monnaie nationale menée par vos soins, monsieur le Premier ministre, les pays de l'Afrique francophone, même les plus pauvres, ont pu tirer profit d'une monnaie stable, dotée d'un pouvoir circulatoire excellent et, le plus souvent, d'une appréciation avantageuse par rapport aux circuits monétaires autonomes des Etats voisins.

Je souhaiterais maintenant vous indiquer où nous en sommes aux plans de l'extension des compétences géographiques, des crédits, des financements à caractère économique, de l'assistance, et enfin de la coopération militaire.

Au début, seuls quatorze Etats anciennement dépendants de la France étaient concernés. Aujourd'hui, un accord récemment signé avec la République de Guinée équatoriale porte à vingt-six le nombre des pays auxquels nous offrons une aide bilatérale privilégiée.

Le budget du ministère de la coopération exprime, par des progressions de 14 p. 100 en 1979 et de 16,7 p. 100 pour 1980, la nette volonté de maintenir, voire de développer, l'effort accompli par la France.

Le montant des crédits, porté à 4 milliards de francs, traduit mieux que des phrases l'attention particulière — et j'osera

dire prioritaire — que M. le Président de la République, sur proposition de M. le Premier ministre, accorde un renforcement de l'aide française en marquant parallèlement notre volonté de la diriger vers les pays les plus démunis.

Ces moyens accrus permettent avant tout de mettre l'accent sur les projets de développement économique et social financés par le fonds d'aide et de coopération, qui enregistre une augmentation de près de 50 p. 100 en autorisations de programme. La dotation du F. A. C. atteindra 1 milliard de francs pour 1980.

Pratiquement seule à améliorer ou à réaliser entre 1960 et 1970 les infrastructures de base dans les principaux secteurs de la vie économique de nos partenaires africains, l'aide française, au cours des dix dernières années, a vu s'ouvrir d'autres sources de financement, tant bilatérales que multilatérales, en provenance des pays occidentaux, des pays arabes et de certaines institutions multilatérales. A cet égard, je me dois de souligner que les procédures et les initiatives de notre fonds d'aide et de coopération ont constitué pour nombre de ces institutions internationales à la fois un facteur d'entraînement significatif et un exemple attentivement suivi.

De plus en plus, les projets atteignent des dimensions telles que seuls des financements conjoints permettent d'y faire face. L'expérience de nos techniciens et les résultats déjà obtenus nous qualifient pour jouer un rôle de catalyseur souvent déterminant en regard des autres aides et obtenir ainsi un effet multiplicateur générateur de financements élevés.

Les Etats africains francophones, au moment de la décolonisation, possédaient une bonne administration, mais ils étaient moins bien dotés d'infrastructures économiques que leurs voisins colonisés par la Belgique ou par l'Angleterre.

Personne en Afrique ne nie que l'institution du fonds d'aide et de coopération a été un facteur déterminant pour modifier cet état de fait, tant par l'importance de son montant pendant les premières années et par la souplesse de ses procédures, que par son association avec les instituts de recherche puis avec les aides internationales.

Le rôle de ce financement, relayé par les puissants moyens de la Caisse centrale de coopération économique, est considérable et incontesté dans la plupart des succès économiques des Etats francophones.

Prenons quelques exemples.

En dix-huit ans, la puissance électrique installée dans cette région est passée de 100 000 kilowatts à un million de kilowatts. Les routes bitumées se sont allongées de 3 500 kilomètres à 17 000 kilomètres. Les hévéas, à peu près inexistantes à l'indépendance, couvrent présentement 25 000 hectares. Aujourd'hui, la production de café a doublé, atteignant 500 000 tonnes. Celle du cacao, avec 500 000 tonnes également, a été multipliée par cinq, et la Côte-d'Ivoire en est devenue le premier producteur mondial.

Mieux encore, dans les pays du Sahel, en 1978 la récolte de coton a atteint 3,5 fois ce qu'elle était en 1960 ; le palmier à huile, autrefois exploité de manière artisanale, est cultivé de façon systématique sur 100 000 hectares.

Mesdames, messieurs, tous ces succès sont liés à l'action de la coopération et je crois pouvoir dire que celle-ci a donné très souvent l'impulsion de départ. Je suis sûr qu'elle a promu les recherches, financé les études de base et soutenu les efforts.

Aujourd'hui, les Etats francophones sont enviés par leurs voisins, singulièrement dans l'agriculture, et au fil des conférences internationales, les ministres d'autres Etats me demandent, de-ci de-là : que faut-il faire pour bénéficier de votre coopération ? Que faut-il faire pour bénéficier du fonds d'aide et de coopération ?

Cet effort entrepris dès 1960 a été accompagné d'un déploiement sur le terrain d'enseignants et de spécialistes techniques français dispensateurs d'une assistance multiforme extrêmement appréciée.

Au 1^{er} décembre 1979, 11 858 agents se trouvaient en poste dans les vingt-six Etats avec lesquels nous coopérons.

Il s'agit là d'un effectif qui, depuis 1973, se trouve stabilisé dans la plupart des pays, alors qu'une augmentation assez sensible est observée dans les Etats qui ont adopté le régime dit de globalisation.

La politique du ministère dans ce domaine essentiel pour suit deux objectifs majeurs : fournir aux cadres locaux l'appui d'agents de haut niveau jouant le rôle de conseillers techniques ; contribuer au maximum à l'action de formation de nouveaux cadres africains et de leurs propres formateurs.

Il reste encore beaucoup à faire, notamment dans le secteur de l'enseignement, où un pourcentage encore élevé de nos 8 400 professeurs joue un rôle de substitution dans l'enseigne-

ment secondaire et supérieur. Il est vrai — et cela constitue déjà un résultat non négligeable — que l'africanisation au niveau de l'enseignement primaire est aujourd'hui totale.

Tous les efforts qui nous sont demandés dans ce secteur, qu'il s'agisse de méthodes pédagogiques ou de productions audiovisuelles pour les radios scolaires, tendent à hâter le processus d'africanisation de l'enseignement à tous les niveaux.

Ce travail, réalisé en commun avec nos partenaires, a déjà permis de dégager des orientations originales, qui traduisent notamment le souci manifesté par certains dirigeants africains de mieux raccorder l'enseignement aux secteurs productifs. Dans cette optique, le ministère répond toujours positivement aux demandes concernant le développement de l'enseignement technique et les opérations de formation professionnelle.

Une même préoccupation guide nos interventions dans l'enseignement supérieur. Il s'agit, là aussi, de consolider les secteurs les plus aptes à étoffer les structures économiques.

Enfin, dernier moyen — et non le moindre — offert par la France aux Etats africains pour les assister dans leur effort de formation : un programme de bourses et de stages permet, à ce jour, d'accueillir en France plus de 3 300 étudiants.

Cette part active que nous apportons à la formation des jeunes générations africaines me conduit à évoquer ici, plus brièvement qu'elle ne le mériterait, l'action culturelle que s'attache à mener notre ministère, par l'entremise de trente-trois centres culturels, répartis en Afrique, au sud du Sahara, et dans l'océan Indien.

Certes, il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet, tant il est vrai qu'il s'agit, là comme dans les autres parties du monde, d'adapter les modalités d'une présence linguistique et culturelle qui sache à la fois ne pas s'imposer tout en demeurant attrayante ; qui ne donne pas l'impression de vouloir supplanter les moyens d'expression et les patrimoines intellectuels locaux, mais au contraire, par le biais d'échanges enrichissants, de les valoriser.

Ces préoccupations, croyez-le bien, ne nous échappent jamais. Elles nous ont conduits à mener notamment une politique du livre, à soutenir une action de promotion des maisons d'édition africaines et à consacrer, enfin, un intérêt particulier au développement des moyens audiovisuels, auxquels sont fournis des appuis importants, qu'il s'agisse des radios ou des télévisions nationales. Il va de soi que ces actions sont complétées, là comme ailleurs, d'un effort considérable de formation de techniciens, sur place et en France.

Traditionnelle, au même titre que notre action culturelle, notre assistance sanitaire est concrétisée sur place par un effectif dont la répartition de ces mille agents laisse apparaître un pourcentage croissant de médecins spécialistes.

Il s'agit, aujourd'hui encore, de répondre d'abord à des besoins considérables, notamment dans les Etats les plus démunis où sévissent encore les maladies infectieuses et parasitaires les plus graves et celles résultant de la malnutrition. Lutte contre les grandes endémies, fournitures de médicaments, développement de la médecine préventive et sociale en milieu rural : tels sont les objectifs poursuivis avec, naturellement, la formation d'un corps médical et paramédical africain.

Pour clore ce rapide aperçu de notre assistance technique, il me reste à vous dire quelques mots de notre contribution en matière de recherche scientifique. En plein accord avec nos partenaires africains, nous nous efforçons de répondre à une double préoccupation : maintenir, d'une part, le potentiel français de recherche tropicale ; aider, d'autre part, les Etats africains à créer et à organiser leurs propres structures de recherche.

Pour en terminer avec ce volet consacré à l'assistance culturelle et technique, il me faut citer un chiffre tiré du prochain exercice budgétaire de ce ministère : en 1980, l'ensemble de nos personnels en place — un peu moins de 12 000 — représentera une dépense globale de 1 500 millions de francs.

Les pouvoirs publics ne sont pas seuls à faire acte de solidarité vis-à-vis de l'Afrique.

On ne dira jamais assez la somme de dévouement que les provinces françaises ont su manifester à travers l'action des associations bénévoles.

Je voudrais parler ici des centaines de tonnes de médicaments que celles-ci collectent et expédient au prix fort, à leurs frais, chaque année, pour être acheminées jusqu'aux dispensaires de brousse. Je veux signaler aussi, entre villes françaises et africaines, des jumelages exemplaires qui aboutissent à de véritables projets de développement au niveau municipal.

Il me faut citer aussi les quelque 1 000 jeunes gens volontaires qui, sans salaire, acceptent de consacrer deux ans de leur vie à la diffusion de techniques nouvelles au sein de la population africaine ; la centaine de médecins sacrifiant de confortables honoraires métropolitains pour mettre leur savoir au

service des paysans africains, souvent dans des tâches humbles mais combien efficaces de prophylaxie et de dépistage des maladies endémiques. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Toute cette générosité qui se traduit en actions et non pas en paroles montre assez, mesdames, messieurs, que le pays tout entier, par l'engagement de ses meilleurs éléments, refuse de se cantonner dans des préoccupations hexagonales et vient tendre la main à nos frères d'Afrique pour construire avec eux un avenir de fraternité. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Complémentaire, dans une large mesure, des appuis techniques et culturels dont je viens de vous parler, la coopération militaire occupe, dans les attributions de mon ministère, une place dont il convient ni de déformer le sens, ni de dévoyer la portée.

Je crois devoir le souligner ici, à l'attention de ceux qui, à l'occasion, feindraient de croire que la France sème la guerre en Afrique : la coopération qui s'est instaurée dans ce domaine avec nos partenaires africains vise uniquement à préserver la paix.

M. Jean-Pierre Chevènement. Ne vous défendez pas !

M. le ministre de la coopération. Il faut le répéter : il n'est pas de liberté et de développement sans sécurité. L'histoire de notre propre pays est là pour nous le prouver.

Or le maintien de cette sécurité indispensable implique, qu'on le veuille ou non, un minimum de moyens. Cette évidence, reconnue partout, se vérifie aussi en Afrique, comme ailleurs. Pourquoi ce continent serait-il le seul à comporter une majorité d'Etats ouverts à tous vents, offerts à tous les appâts ? Voudrait-on contraindre nos meilleurs amis à faire appel à ceux pour qui le sous-développement se combat uniquement à coups de ventes d'armes, Ka'achnikovs, Sam 7 ou Mig 19, de hordes de conseillers spécialisés et de stages où la formation militaire va de pair avec une mise en condition idéologique dont nous connaissons tous l'aboutissement ?

Les Etats de l'Afrique francophone ayant accédé à l'indépendance ne disposaient que d'éléments de gendarmerie squelettiques ou de forces armées insignifiantes. Aussi ont-ils, d'emblée, fait appel à la France pour les aider à amener ces forces au niveau des exigences de leur souci de sécurité.

Cette coopération, dont nos partenaires savent mieux que quiconque qu'elle n'est assortie d'aucune contrainte politique, idéologique ou économique, s'exerce sous deux formes : une aide à la formation et une assistance en matériels.

Aujourd'hui, un millier à peine d'assistants militaires français se trouvent en Afrique. Mais, par contre, en quatorze ans, près de 25 000 stagiaires ont été accueillis dans nos écoles et nos centres d'instruction.

Cet effort de formation n'a pas seulement amélioré l'encadrement des armées nationales, il a aussi fourni au secteur civil, et souvent à l'échelon le plus élevé, des cadres responsables patriotes et efficaces. Par ailleurs, les forces armées africaines, à peu près partout, concourent de façon significative au développement de l'économie, en particulier dans les domaines des transports terrestres ou aériens et des télécommunications.

Dans des circonstances intérieures souvent difficiles, les armées nationales et leurs cadres ont été amenés à prendre des responsabilités nationales et à faire prévaloir l'esprit de conciliation tout en évitant des affrontements.

Enfin, je me dois de rappeler ici, après M. le ministre des affaires étrangères, que cette coopération militaire est assortie, dans la plupart des cas, d'accords de défense. Vous le savez comme moi, ces accords ont été souvent critiqués, parfois même condamnés, sauf, bien entendu, par ceux qui, en pleine indépendance, ont jugé bon de les conclure ou de les renouveler avec la France.

Il faut être clair et je le serai en disant d'abord que ces accords impliquent bien entendu des interventions à la demande expresse de leurs co-signataires. Il a pu apparaître surprenant aux yeux de certains que la France, dans ce domaine comme dans les autres, respecte fidèlement ses engagements. Est-ce dire qu'une attitude de recul et de renoncement — au moment précis où notre aide est requise — serait jugée préférable ? Est-ce au moment du péril que les meilleurs amis doivent se dérober ?

Mesdames, messieurs, que je vous rassure tout de suite, et qu'au-delà de cette Assemblée on le sache : la France ne se dérobera pas à ses engagements.

Au demeurant, un bref retour en arrière suffit à démontrer éloquentement que les responsabilités prises en plein accord avec nos partenaires ont donné des résultats que je qualifierai d'exemplaires.

Jugez-en vous-mêmes : en vingt ans, c'est-à-dire depuis 1960, aucune guerre civile n'est venue déchirer les Etats avec lesquels nous avons traité, à une seule exception près, le Tchad, où, à vrai dire, une implantation ethnique très particulière avait créé, de façon ouverte ou latente, un climat conflictuel très ancien.

En est-il de même pour toutes les autres parties de l'Afrique ? Eh bien, si vous connaissez votre géographie et l'histoire contemporaine, vous connaissez la réponse.

C'est l'honneur de notre pays et sa fierté d'avoir largement contribué, parfois même de façon déterminante, à maintenir en Afrique une zone de paix.

Dans les éléments de conclusion que je viens vous proposer, je voudrais évoquer, avec prudence, les perspectives d'avenir du continent africain qui, aujourd'hui, à travers les relations — c'est-à-dire essentiellement la politique de coopération — que la France lui propose, se situent au cœur du débat.

Avec toutes les réserves qu'appelle ce genre d'anticipation, on peut dire que ce destin ne sera pas fait seulement de choix idéologiques ou de préférences historico-sentimentales. Il sera déterminé par d'autres éléments — spécifiques ceux-là — qui se dégageront au fil des années.

De toute façon, on peut avancer sans risque d'erreur cette fois que cet avenir ne saurait être préfiguré isolément, mais qu'il s'insère bien, au contraire, dans un avenir mondial dont il est devenu solidaire.

Le développement est une œuvre. Ce n'est pas un miracle. Au fil des ans, les sociétés africaines accepteront le progrès à leur manière. Elles établiront leurs échelles de valeurs et, par là même, une conception de développement qui ne sera pas une copie d'autrui mais dont l'originalité aboutira — j'en suis sûr — à des « sociétés inédites ».

En ce qui concerne la France, je me suis attaché à passer en revue devant vous les principales initiatives qui caractérisent notre action de coopération.

Aux responsabilités anciennes sont venus se substituer, sans solution de continuité, des lieux nouveaux dont nous ne saurions refuser les implications, au risque de sombrer dans une attitude de renoncement qui ne traduirait pas, j'en suis sûr, les sentiments de la population française ni ceux de leurs élus auxquels je m'adresse aujourd'hui.

A ceux qui ont demandé l'ouverture de ce débat et qui, naturellement, s'interrogent sur cet important sujet, je rappelle que le principe même de la coopération n'est pas en cause, dans la mesure où il s'agit bien d'une priorité donnée à une conception à la fois humanitaire et réaliste des relations internationales.

A ce titre, elle est, par excellence, une démarche digne de la France et nous en sommes fiers.

Car elle perpétue un souci de solidarité et de rapprochement entre les peuples dont personne, aujourd'hui, n'a oublié les pionniers : René Caillié, Brazza, Schweleher, Schweitzer, et tant d'autres Français dont certains siègent ici sur ces bancs, et tant d'autres, dont la mémoire et le nom peuvent encore être cités dans les villages les plus reculés de la brousse africaine.

En évoquant ce passé, vous comprendrez pourquoi je souhaite que ne soit pas remise en question une politique qui n'est ni improvisée ni imposée, car elle vient en droite ligne de notre histoire, de nos traditions et d'une vocation nationale qui consiste à faire progresser l'homme et à protéger sa liberté.

Avant d'en terminer, je voudrais vous faire part de ce que je ressens personnellement au bout de ces trois années et demi passées en symbiose étroite avec les pays dont je me fais le porte-parole au sein du Gouvernement, et qui n'est pas du domaine de la logique mais surtout du sentiment.

Je n'oublierai jamais cette leçon que m'a donnée, alors que j'abordais mes nouvelles fonctions, ce chef d'Etat africain qui me disait : « N'oubliez pas que la vraie coopération est celle qui se fait avec le cœur. »

Parce que nos relations avec les Africains ont depuis toujours dépassé le stade des intérêts économiques, il existe avant tout une affinité profonde entre notre esprit de Français et la sensibilité africaine. C'est à cause de cette affinité que tout a été possible, que tout est resté riche d'avenir malgré la colonisation et aussi à cause d'elle.

Et cela explique le reste, c'est-à-dire la multitude des coopérations et le grand nombre d'emplois qu'on nous demande de créer dans tous les pays sans que je puisse y donner suite,

faute de crédits. Tous ces coopérants tissent des liens, perpétuent des amitiés et entretiennent un dialogue plusieurs fois séculaire.

Le reste, c'est aussi les 20 000 étudiants africains en France dont les 3 000 boursiers de mon ministère qui découvrent les Français et leur vie quotidienne, apprennent à philosopher, à reconstruire le monde, à vilipender les tabous en compagnie de leurs camarades français, en supputant avec eux les qualités et les défauts de toutes les idéologies du moment.

C'est au-delà des intérêts économiques réciproques que ne cesse de se développer la richesse d'une approche culturelle convergente centrée sur le respect de l'homme.

C'est ce qui me conduit à vous dire que dans l'état actuel de nos relations avec le tiers monde, nous nous trouvons devant un impératif politique qui est de perpétuer ces liens privilégiés avec l'Afrique francophone. Cette longue habitude de vie commune nous a appris à vivre ensemble. Elle est le gage de notre efficacité en matière de coopération. Il serait hors nature de le nier et criminel d'en refuser les conséquences.

Indéniable et irrécusable, elle justifie pleinement notre action de coopération dont nous pouvons être fiers, car elle fait partie intégrante de la contribution que la France entend apporter à la construction du monde de demain. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Messmer, premier orateur inscrit.

M. Pierre Messmer. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, les relations entre Français et Africains sont imposées par la géographie qui nous a fait voisins, différents, complémentaires.

Ces relations ont été consolidées par l'histoire, ancienne et contemporaine, tout spécialement en ce qui concerne le Maghreb et les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Elles sont consolidées par la langue, puisque les élites de ces pays, et parfois même une partie importante de la population, sont francophones.

Ces relations nécessaires, étroites, qu'on qualifie parfois — et vous l'avez fait tout à l'heure, monsieur le ministre des affaires étrangères — de « privilégiées », mot qui ne me plaît guère en raison de ce qu'il sous-entend d'arbitraire ou d'injustice, ces relations étroites, disais-je, connaissons en ce moment, dans certains pays d'Afrique, des difficultés et parfois des crises qui ne nous sont pas forcément imputables.

J'en citerai quelques exemples que j'aborderai peut-être dans une optique un peu différente de la vôtre, monsieur le ministre.

Au Sahara occidental, la guerre s'éternise et s'aggrave.

Aucune solution militaire n'est possible sur le terrain. En dépit du renforcement considérable des arsenaux des deux côtés, je suis certain qu'il n'y aura, sur les hammas et les regs du Tiris et de la Seguiet el Hamra, ni Austerlitz ni Waterloo.

Depuis le retrait de la Mauritanie, le Maroc supporte seul le poids d'un conflit dans lequel l'Algérie s'engage de plus en plus, pour compenser l'usure des Sahraouis peu nombreux, ruinés, décimés par les combats. Quant au Polisario, ceux de ses membres qui sont d'origine mauritanienne s'intéressent beaucoup plus à la conquête du pouvoir à Nouakchott qu'à Dakhla.

Chacun essaie, naturellement, d'entraîner la France dans son camp, avec d'autant plus d'espoir d'y réussir que notre gouvernement — il faut bien le reconnaître — a mené, à propos de ce conflit, une politique trop longtemps hésitante.

Au Tchad, l'un des trente pays les plus pauvres du monde, si je m'en rapporte au classement de l'O. N. U. — comme d'ailleurs ses voisins le Niger et le Centrafrique — l'anarchie déjà chronique, et qui devient en ce moment, me semble-t-il, organique, ne laisse que peu de chances d'atténuer la misère des Tchadiens.

Comment un Gouvernement tchadien, même d'union nationale, pourrait-il ne serait-ce que nourrir l'espoir de recouvrer la souveraineté sur la bande d'Aozou, qui est occupée par des militaires libyens qui ne semblent pas avoir l'intention de la quitter ?

En Centrafrique, l'intervention de nos parachutistes, qui a mis fin au sanglant régime impérial, se prolonge, les nouveaux dirigeants semblant éprouver quelque difficulté à consolider leur pouvoir et leur autorité.

Certes, ces situations difficiles ne sont pas spécifiques à l'Afrique francophone.

La révolution éthiopienne, par exemple, qui a pu, grâce aux concours soviétique et cubain, remporter des succès en Ogaden

contre la Somalie et en Erythrée contre les insurgés, n'a pas réussi à établir très solidement son autorité ni à se faire reconnaître dans ces deux provinces.

L'Ouganda, qui a été libéré de la dictature d'Amin Dada par l'intervention armée du Tanganyika, éprouve quelques difficultés pour trouver son équilibre.

La Zambie et le Mozambique sont encore impliqués, mais, nous l'espérons, plus pour longtemps, dans la lutte pour le pouvoir en Rhodésie. L'avenir contesté de la Namibie est certainement l'une des raisons du durcissement de l'opposition entre l'Angola et l'Afrique du Sud.

Et je ne dirai rien des conflits éteints, mais mal refroidis, au Biafra ou au Shaba, ni des putschs et coups d'Etat qui se sont produits ici et là.

Heureusement, il existe des pays africains paisibles, mais, malheureusement, ils font de plus en plus figure d'exceptions.

Pour quelles raisons ?

Il y a d'abord ce qu'on a appelé « les maladies de jeunesse de l'indépendance ». Les indépendances africaines, en effet, sont récentes. En 1939 — il n'y a donc pas tellement longtemps — tout le continent africain, à la modeste exception du Liberia — et encore, cette exception pouvait-elle faire l'objet de quelques commentaires à l'époque — était gouverné par des Etats européens : Grande-Bretagne, France, Italie, Belgique, Portugal, Espagne

La plupart des Etats africains sont indépendants depuis moins de vingt-cinq ans. Certes, le moment n'est pas encore venu de faire le bilan de la colonisation européenne en Afrique. Ce bilan sera, je pense, moins négatif qu'il n'est à la mode de le dire.

Mais il est certain que le pouvoir colonial n'a commencé à préparer les colonisés à l'exercice des plus hautes responsabilités gouvernementales, administratives, économiques et militaires qu'à partir de la conférence de Brazzaville, en 1944, et surtout de la loi-cadre à laquelle Gaston Defferre a attaché son nom.

L'indépendance acquise, rier, d'étonnant à ce que des erreurs, des fautes aient été commises par ceux qui voulaient aller trop vite et par ceux qui ne voulaient pas bouger. Il est même remarquable que l'Afrique ait pu tirer d'elle-même si rapidement des hommes d'Etat aussi indiscutables que Félix Houphouët-Boigny, Léopold-Sedar Senghor ou Amadou Ahidjo, pour ne citer que les noms de chefs d'Etat africains francophones et qui sont connus de tous.

Cela mérite d'autant plus d'être noté que leur tâche était compliquée par le fait que les nouveaux Etats d'Afrique noire, dans leurs frontières héritées de la colonisation, sont assez peu homogènes. Plusieurs ethnies y cohabitent sans volonté toujours très affirmée de vivre ensemble. Il faut rappeler que si l'Afrique a connu de grands empires, elle n'a que très exceptionnellement connu des nations.

Une autre cause des crises africaines tient aux chocs extérieurs : catastrophes climatiques, comme la sécheresse au Sahel, il y a quelques années, augmentation du prix de l'énergie, qui n'a profité qu'aux producteurs — et si certains pays d'Afrique produisent du pétrole, la plupart en sont dépourvus — et aussi interventions étrangères armées.

Je sais, messieurs les ministres, que, ainsi que vous nous l'avez rappelé, ces interventions ont lieu presque toujours à la demande des bénéficiaires. J'ajoute que les chefs d'Etat d'Angola et d'Ethiopie ne manquent pas de le rappeler également.

Mais, si ces interventions ont presque toujours lieu à la demande des bénéficiaires, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'elles soient bénéfiques. Notre engagement militaire aux côtés des gouvernements tchadiens successifs a-t-il vraiment empêché ou freiné, depuis dix ans, une détérioration de la situation que nous sommes bien obligés de constater, même si nous avons l'espoir qu'elle va s'arrêter ? Est-ce que nos avions et nos instructeurs ont empêché, en Mauritanie, la chute du régime de M. Moktar Ould Daddah qu'ils étaient censés aider ?

Les Russes ont délibérément consolidé la révolution éthiopienne, mais je ne vois pas qu'ils aient mis fin à l'insurrection en Erythrée.

Les Cubains ont maintenu au pouvoir en Angola un régime qui avait fait appel à eux. Mais, à ma connaissance, ils n'ont pas pacifié tout le sud du pays.

Dans toutes ces interventions — les nôtres et celles des autres — où est l'intérêt de l'Afrique ? Où est l'intérêt de la France et de l'Europe ?

Depuis vingt ans, la politique de la France en Afrique a été fondée sur deux principes que le Gouvernement, je le sais, accepte sans arrière-pensée, mais qu'il n'applique pas toujours

avec beaucoup de résolution : la coopération pour le progrès et le respect de l'indépendance nationale. A l'un et à l'autre de ces principes, il faut se tenir ou revenir.

Comme vous l'avez très justement souligné, messieurs les ministres, avant d'être une coopération entre les intérêts, la coopération est une disposition d'esprit. Notre coopération avec l'Afrique doit traduire une certaine idée de la politique française en Afrique, idée qui doit inciter les gouvernements de la France et de ses partenaires à se consulter sur les principaux problèmes et à rechercher des accords sur les sujets d'intérêt commun.

Par exemple, je ne vous cacherai pas qu'il me semble qu'il aurait été préférable — et ce point de vue est partagé par de nombreux députés — que les nouvelles mesures qui intéressent les travailleurs immigrés en France aient été fixées par la voie d'accords négociés, plutôt que par des lois et des règlements dont la formulation générale ne peut pas cacher qu'ils s'appliquent, pour une très grande part, à des travailleurs immigrés africains.

Notre coopération doit disposer de moyens plus importants, mieux respecter les priorités essentielles et s'articuler correctement avec les aides européennes aux pays en voie de développement.

De ce point de vue, le budget de la coopération pour 1980 est en augmentation sensible sur l'année qui s'achève, mais, là encore, le redressement ne peut pas dissimuler que, sur dix ans, il a diminué compte tenu de la hausse des prix.

Raison de plus pour l'appliquer aux actions et aux nations auxquelles nous reconnaissons une priorité. Ces nations, ce sont les pays francophones dont nous nous sentons solidaires à cause des liens culturels, politiques et économiques qui nous unissent. Et, dans ces pays, nous devons donner la préférence aux actions les plus urgentes et les plus utiles, c'est-à-dire à la nourriture des corps et des esprits.

Il s'agit non seulement d'apporter aux affamés de quoi survivre en cas de disette, mais d'aider chaque pays à augmenter sa production agricole pour nourrir sa population.

Il s'agit non seulement d'enseigner les français — cela est assez bien fait grâce aux 8 000 enseignants que notre pays a envoyés dans ces pays — mais aussi d'enseigner en français les techniques et les sciences qui servent au progrès intellectuel, économique et social de ces Etats.

L'Afrique de l'Ouest et du Centre peut être, bientôt, le plus vaste continent francophone. Ce n'est pas une utopie, mais un grand espoir qui peut devenir une réalité à la fin de ce siècle, à condition d'en avoir la volonté, d'y associer nos amis et d'y consacrer des moyens suffisants.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Pierre Messmer. Ne dispersons pas exagérément notre action. Ne nous laissons plus entraîner dans des investissements spectaculaires et peut-être flatteurs, mais qui pèsent ensuite trop lourdement sur les budgets de ceux qui en ont été, si l'on peut dire, les bénéficiaires.

N'hésitons pas à réduire, voire, dans certains cas extrêmes, à suspendre notre aide lorsque des pays en font systématiquement mauvais usage.

M. Emile Bizet. Très bien !

M. Pierre Messmer. Ce n'est pas, messieurs les ministres, respecter les Africains ni les Français que de se prêter à une mascarade dispenseuse comme le sacre de Bokassa I^{er}...

M. Marc Lauriol. Il n'y a pas de quoi être fier !

M. Pierre Messmer. ...ou a des opérations du même genre, moins voyantes, certes, mais tout aussi critiquables. En refusant de voir la corruption, on finit par l'encourager !

Il convient, enfin, de coordonner le mieux possible les aides nationales et internationales — je préfère ces termes, je ne le cacherai pas, à ceux couramment utilisés, chez nous et chez nos amis, d'aide bilatérale et d'aide multilatérale.

La question peut se poser en ce qui concerne l'aide apportée aux pays africains par la Communauté économique européenne en application des accords de Lomé. Sur ce point, je vous donnerai librement mon avis.

Il incombe naturellement à la France la coopération culturelle, administrative, militaire, ainsi que les investissements ponctuels et ceux qui peuvent avoir un effet d'entraînement.

La Communauté européenne semble mieux placée lorsqu'il s'agit de régulariser les marchés de certains produits en stabilisant les ressources tirées par les producteurs de leurs exportations — c'est le système Stabex, qui s'étendra bientôt, je

pense, à certains minerais — et quand il s'agit de projets intéressant plusieurs Etats, par exemple l'aménagement de la vallée d'un grand fleuve.

Pour lutter contre les conséquences des catastrophes naturelles — famines, grandes endémies — les aides nationales et internationales doivent s'ajouter car la solidarité humaine a toujours fait mauvais ménage avec la spécialisation.

Dans son ensemble, la politique française de coopération n'appelle donc pas une révision fondamentale mais des ajustements de moyens, une modernisation des méthodes, des redressements, un rajeunissement de son esprit. Le Gouvernement y est-il décidé ? Peut-être le confirmez-vous tout à l'heure.

Les problèmes sont évidemment plus ardues lorsqu'il s'agit du respect de l'indépendance. Il y a vingt ans, le général de Gaulle, renouvelant la politique de la France dans le monde, a posé en principe l'indépendance des nations.

L'indépendance de la France d'abord à l'égard des super-puissances. En Afrique, mais encore qu'ailleurs, la France ne gagne rien à s'aligner sur des positions américaines ou soviétiques. Elle doit même éviter de recourir à une logistique étrangère comme elle a cru devoir le faire dans le cas du Zaïre.

Le respect de l'indépendance exige, évidemment, le respect de la souveraineté de chaque Etat sur son territoire dans les limites des frontières héritées de la colonisation, imparfaites mais internationalement reconnues, comme l'a rappelé M. le ministre des affaires étrangères.

La France, qui n'a aucune revendication territoriale pour ce qui la concerne, ne saurait accepter que sa souveraineté soit contestée sur le département français de la Réunion, non plus que sur Mayotte aussi longtemps que les Mahorais exprimeront la volonté de rester français. (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur divers bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Il serait bon que le Gouvernement fasse comprendre à tel ou tel de ses interlocuteurs, quand l'occasion se présente, que soulever la question — car ce n'est pas un problème — de la souveraineté française sur la Réunion ou sur Mayotte troublera très inutilement nos rapports. Je serais heureux, monsieur le ministre des affaires étrangères, que vous puissiez nous le confirmer ce soir.

Les menaces les plus directes contre l'indépendance proviennent d'interventions, sur le sol national, de pouvoirs publics étrangers, et il n'y a pas que les interventions armées.

Si nous avons été presque unanimes, dans la majorité, à refuser la commission d'enquête demandée par nos collègues socialistes et communistes sur la politique du Gouvernement en Centrafrique, ce n'est pas parce qu'elle n'appelle ni explication ni critique. Et si, dans le passé, j'ai entendu les critiques, je n'ai pas, ce soir, entendu les explications.

Ce n'est pas non plus parce que des expériences récentes peuvent rendre sceptique sur l'efficacité de cette procédure. C'est parce que les commissaires auraient dû enquêter sur le territoire d'un Etat dont aucun de nous ne conteste la souveraineté, même si ses dirigeants en ont fait un détestable usage.

Je ne suis pas de ceux qui s'opposent à toute intervention militaire outre-mer, mais parce que j'en ai fait l'expérience, et, je peux le dire, à tous les niveaux de la hiérarchie, aussi bien comme officier parachutiste que comme ministre des armées, j'en connais les risques. Je respecte le courage civique de ceux qui décident comme le courage physique de ceux qui agissent sur le terrain.

Il arrive qu'une intervention armée soit nécessaire pour sauver des vies humaines, comme ce fut le cas à Entebbe pour les Israéliens, à Mogadiscio pour les Allemands, à Kolwezi pour nous. Il arrive qu'elle soit requise pour secourir un allié victime d'une agression.

Mais, pour être tolérable, toute action de force en Afrique doit avoir un motif indiscutable et être strictement limitée dans l'espace et le temps, donc brève et ponctuelle. Ce fut le cas au Zaïre ; ce n'est le cas d'aucune des trois interventions actuelles : au Tchad, en Mauritanie, en Centrafrique. Le fait que leur prolongation soit demandée par les gouvernements intéressés est une explication qui ne peut nous satisfaire.

L'intervention militaire, quoiqu'elle soit de plus en plus sollicitée — et je crains que vous ne le soyez de plus en plus — ne doit pas devenir un procédé habituel de la politique française en Afrique. Bientôt, l'opinion africaine ne l'acceptera plus. Cette réaction se dessine déjà dans les pays musulmans ou à forte minorité musulmane.

Pour conclure, je dirai qu'une intervention militaire est toujours la conséquence d'un échec politique et qu'il est rare qu'elle puisse le réparer. Souvenez-vous, messieurs, que la

IV^e République est morte d'avoir cru, en Indochine puis en Algérie, que l'on pouvait compenser des erreurs politiques par des campagnes militaires.

M. Emile Bizet. Très bien !

M. Pierre Messmer. La terre africaine, la vieille terre africaine, a été, sans doute, le herceau de la race humaine.

Les excès du climat ont fait une nature extrême et rude à laquelle les habitants ont dû s'adapter pour survivre. Au sud du Sahara, pendant un millénaire, les guerres tribales et la traite des esclaves ont tué, déporté, ruiné des millions d'hommes et de femmes.

L'Afrique noire est restée, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, en marge de l'histoire du monde. Aujourd'hui, elle renaît et elle fait en même temps l'apprentissage difficile de l'indépendance et de la liberté.

Face à cette nouvelle Afrique, une seule politique est digne de la France : une politique de respect mutuel, de générosité et d'amitié. Si notre pays est fort, tout le reste viendra par surcroît. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Mesdames, messieurs, les liens entre la France et l'Afrique sont étroits. Ils remontent à plusieurs siècles. Nous avons avec les peuples africains une histoire commune fort longue.

Certes, bien trop souvent et bien trop longtemps, cette histoire commune a été celle du colonialisme avec son cortège de violences, de guerres, d'exploitation, de pillage. Cette ère, les peuples africains et le peuple français la veulent révoquée et exigent que le colonialisme fasse place à des relations d'amitié, de coopération loyale, sincère, fondées sur l'égalité et sur le respect mutuel.

Dans leur légitime volonté de s'affranchir des séquelles du passé — sous-développement, malnutrition, sous-médicalisation, analphabétisme — les peuples africains font appel à la coopération internationale, à la coopération avec notre pays.

Leurs besoins sont immenses, tant dans les domaines industriels, techniques, que culturels ou sociaux. C'est dire la nécessité et les possibilités de coopération, d'entraide, d'échanges existant entre notre pays et l'Afrique. Et cela aussi parce que la France dispose à cet égard d'atouts considérables : ses techniques, l'habitude des ingénieurs, des chercheurs, des ouvriers français à la réalité africaine, même si la nécessaire adaptation à cette réalité n'a pas toujours été bien comprise.

Mais pour que toutes les chances de cette coopération soient saisies, il faut que soit compris un autre besoin fondamental des peuples d'Afrique : le besoin d'indépendance, de dignité, de respect à leur égard, à l'égard de leurs cultures, de leurs traditions. Les peuples africains rejoignent en cela l'ensemble des peuples hier colonisés, au sein desquels leur voix se fait entendre avec une force grandissante.

La France, par la place qu'elle occupe dans le monde, par le prestige dont elle jouit encore auprès des peuples, pourrait être, se doit d'être, nous le pensons, la partenaire privilégiée dans le domaine de la coopération. Pour cela il faut que soit respectée par notre pays la revendication d'égalité et d'intérêt mutuel dans les échanges.

D'une façon plus large, il faut que notre pays fasse non seulement droit aux légitimes demandes de ses partenaires africains, mais encore appuie la lutte de tous les peuples dits « sous-développés » pour un véritable nouvel ordre international.

C'est cela qui doit fonder et qui peut assurer une grande politique de coopération. Est-ce la politique de la France, est-ce cela votre politique, monsieur le ministre de la coopération ?

La coopération ? Voyons derrière les mots de votre discours la réalité.

Comme vous situez de plus en plus les échanges de notre pays avec l'Afrique dans le cadre du Marché commun, prenons les échanges entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la Communauté économique européenne. La tendance est à la diminution de la part des pays A. C. P. dans les importations de la C. E. E. : de 7,4 p. 100 en 1973, elle est tombée à 6,7 p. 100 en 1978 ; dans le même temps, la part de la C. E. E. dans les importations des pays A. C. P. a augmenté de 5,5 p. 100 à 7,3 p. 100. Comment s'étonner alors si un sondage réalisé par *Jeune Afrique* indique que 57 p. 100 des Africains pensent aujourd'hui que la coopération française est négative ?

Vous parlez d'aide. Soulignons d'abord que l'aide française diminue au profit de l'aide multilatérale de la C. E. E. Par ailleurs, pour ce qui est de la France, l'aide publique et les

dons reculent en faveur de l'aide privée et des prêts aux conditions du marché financier, générateurs de profits substantiels.

Pour ce qui concerne plus généralement les relations entre les pays A. C. P. et l'Europe des Neuf, dont la redéfinition vient d'être à l'ordre du jour, l'attitude de rigidité du Gouvernement français dans la récente négociation Lomé II a été ressentie de façon très négative par les pays africains à qui l'on veut imposer une ingénierie institutionnalisée et des garanties draconiennes pour les investissements.

De plus, les représentants des pays A. C. P. l'ont souligné à maintes reprises, le mécanisme de la convention de Lomé a été vidé le plus souvent de son caractère paritaire au profit de la C. E. E. Par ailleurs, les consultations régulières des milieux syndicaux, tant africains qu'euro-péens, ont été escamotées.

Parlons de votre « respect de l'indépendance des peuples africains ». Cette indépendance, vous la concevez à la lumière de la politique que vous avez développée ces dernières années sur le sol africain. Disons sans attendre que, renverser Dacko pour installer Bokassa, puis renverser Bokassa pour réinstaller Dacko, n'a que peu à voir avec la non-ingérence et le respect de l'indépendance, même s'il est clair que nous ne pleurons pas la chute du tyran.

Parlons de votre conception de la dignité des peuples africains, de la prise en compte de leurs cultures. Nous sommes attachés, nous communistes, au rayonnement de la langue française, y compris comme moyen de communication internationale, mais nous sommes également opposés à tout impérialisme culturel qui nie les langues et cultures africaines. Ce souci ne semble pas — c'est un euphémisme — pleinement pris en compte dans votre politique.

Et votre respect de la dignité des peuples africains ? C'est aussi au regard du sort fait en France aux travailleurs immigrés d'Afrique qu'il est apprécié. Et le jugement est à l'évidence sévère.

Nous sommes loin, là, d'une grande politique de coopération, loin du véritable et nécessaire dialogue avec les pays hier colonisés. Vous ne voyez ceux-ci que sous l'angle néo-colonial de marchés potentiels à ravir, de sources de matières premières, de main-d'œuvre à bon marché et de super-profits, le tout accompagné d'un perpétuel chantage à l'usage de la force, qu'elle soit économique, politique ou militaire.

C'est cela, la réalité de votre politique !

Plus grave — et c'est là où le caractère de classe de votre politique se révèle avec force — notre pays joue, depuis ces dernières années, le rôle de gendarme de l'impérialisme dans cette région du monde.

Au cours des trois dernières années, vous avez envoyé les forces armées françaises au Tchad, deux fois au Zaïre — et la première fois sans qu'il soit question d'un seul européen menacé — et en Centrafrique.

Vous avez aussi envoyé — faut-il le rappeler ? — les Mirage français hébergés par Léopold Senghor, membre de l'Internationale socialiste, contre la liberté du peuple sahraoui.

La main du Gouvernement français est visible dans les tentatives des mercenaires contre le Bénin ou les Seychelles, dans leur agression réussie contre le régime progressiste des Comores, dans les manœuvres de déstabilisation dirigées contre Madagascar ou l'Algérie.

En Angola, votre gouvernement a cru bon d'appuyer en sous-main l'Unita ou les marionnettes du F. L. E. C. — le front de libération de l'enclave du Cabinda — main dans la main avec l'Afrique du Sud !

L'attitude du Gouvernement français à l'égard du Gouvernement de l'apartheid est on ne peut plus révélatrice de son double langage, de sa duplicité. Certes, vous n'invitez pas les Springbocks, et c'est là une victoire remportée par les antiracistes.

M. Arthur Dehaine. Mais nous irons à Moscou !

M. Maxime Gremetz. C'est nous qui avons élevé la voix. Heureusement que nous étions là !

M. Arthur Dehaine. Ce n'est pas vous qui gouvernez. Heureusement !

M. Maxime Gremetz. Oui, mais il vous a bien fallu tenir compte de l'opinion publique dans cette affaire !

M. Arthur Dehaine. De minoritaires !

M. Maxime Gremetz. Mais c'est la France qui a livré un réacteur atomique à l'Afrique du Sud, lui ouvrant les portes de l'arme nucléaire, après lui avoir fourni des années durant Mirage, blindés, navires de guerre.

Ainsi, c'est la France qui, condamnée par l'O. N. U., monsieur François-Poncet, et défiant la communauté internationale, sert, grâce à U. T. A., de filière à l'exploitation et à la spoliation de l'uranium de Namibie, scandaleux trafic que mon ami Louis Odru a dénoncé dès le mois d'octobre 1978.

Contrairement aux décisions des Nations unies, ce sont, aujourd'hui encore, plusieurs centaines de firmes de notre pays qui sont installées en Afrique du Sud et qui y font de fructueuses affaires. Les délégations du C. N. P. F. s'y succèdent.

Et ne dites pas que nous sommes dans une économie libérale, qu'il s'agit d'entreprises privées, car plus de quarante sociétés et d'établissements dépendant de l'Etat officient en Afrique du Sud : des banques, des bureaux d'études, des firmes aéronautiques, Elf-Aquitaine, Renault, les Charbonnages de France. Ainsi, nous importons du charbon d'Afrique du Sud, qui est extrait avec le sang et la sueur des mineurs noirs, et nous fermons dans le même temps les mines en France. Quel symbole !

Voici quel est le sens profond de votre politique africaine : renforcer l'exploitation des peuples africains et celle des travailleurs français. Et, pour cela, vous n'hésitez pas à renouveler le genre des expéditions coloniales.

Aujourd'hui, on trouve des bases françaises au Sénégal, au Gabon, en Côte-d'Ivoire, à Djibouti, dans l'île comorienne de Mayotte, dans les îles malgaches de Tromelin, de Glorieuses, de l'Europe, de Bassas da India. Des troupes françaises sont stationnées au Tchad. Mais cela ne vous suffisait pas !

En effet, pour envoyer le contingent aux quatre coins de l'Afrique, ils vous serait nécessaire d'obtenir l'accord du Parlement.

C'est pourquoi vous créez actuellement, au sein de la deuxième division parachutiste et de la neuvième division d'infanterie de marine, des groupes d'intervention extérieure autonomes, formés de militaires de métier, que vous voulez utiliser à votre guise. C'est le pendant français de la politique d'intervention que Carter met en place aux Etats-U.

La répartition des rôles semble avoir été faite. Il appartient à la France de jouer le rôle de gendarme pour maintenir la domination de l'impérialisme en Afrique et dans l'océan Indien.

Les communistes, les démocrates de notre pays, le peuple français ne peuvent accepter une telle politique qui déshonore la France. Il ne s'agit nullement pour nous d'arrêter toute forme d'assistance militaire demandée par un pays, mais de cesser ce qui se transforme souvent en mainmise et en tutelle sur la politique intérieure et extérieure de ce pays.

N'est-ce pas vous, monsieur François-Poncet, qui déclariez le 7 novembre à propos du Zaïre — j'ai toujours de bonnes lectures : « Notre soutien au gouvernement zairois, appliqué au Shaba, a été décisif » ? Et vous ajoutiez que l'intervention avait permis de « rétablir la paix intérieure, de renforcer et d'assainir les structures du pays », ce qui, on en conviendra, est un programme un peu plus vaste et un peu plus complet que la simple aide pour prévenir une agression extérieure ou sauver des Européens en danger, dont on fit grand cas à l'époque.

D'alde, de coopération, les pays et les peuples africains en ont besoin. De tuteur politique et militaire, point !

La voie de l'égalité et d'une réelle coopération réciproquement avantageuse suppose le démantèlement des bases d'agression, la dissolution de la légion étrangère et l'arrêt de la mise en place de la force d'intervention française et de la force d'intervention inter-africaine que vous suscitez et qui ne serait, en fait, que la légion africaine de l'impérialisme français.

La coopération — et ce mot est essentiel — doit s'accompagner d'une aide réelle et désintéressée à des peuples victimes aujourd'hui de calamités, dites naturelles, telles que la faim, la maladie, la malnutrition, et qui ne sont, le plus souvent, que les conséquences de siècles de colonialisme. Car, il faut le reconnaître, pour les besoins égoïstes des compagnies coloniales, ou a souvent détruit les sols, les cultures traditionnelles et les structures sociales des autochtones. Aujourd'hui, il est du devoir de notre pays — qui fut une puissance coloniale — de contribuer à réparer cela.

En ce qui concerne l'Afrique du Nord — mon ami Bernard Deschamps exposera plus en détail nos propositions — il serait aussi grand temps de prendre bien conscience de la réalité. Les peuples de cette région de l'Afrique sont tout disposés à entretenir de bonnes relations avec nous. Que l'on cesse, pour des raisons purement politiques, de gâcher les chances de la France ! Des accords de coopération, notamment avec l'Algérie, peuvent être signés, mutuellement avantageux pour nos peuples, que ce soit dans le domaine économique ou pétrolier, dans celui de la mise en valeur du Sahara ou sur le plan culturel.

En Afrique australe, la France a un rôle à jouer : celui d'être aux côtés des peuples qui se battent pour leur liberté. Pas d'échanges avec les pays de l'apartheid ! C'est une exigence des peuples africains, des peuples d'Afrique australe. Notre pays, de ce point de vue, sera-t-il encore le dernier à aider le régime raciste de Pretoria ?

Avec l'Afrique noire aussi, il est possible de mettre fin immédiatement à toute politique d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats et de définir avec chaque pays ses besoins et les apports qu'il peut nous fournir, ainsi que les modalités équilibrées d'échanges.

Monsieur le ministre, j'ai, ici même, lors du débat budgétaire, rappelé de qui la politique gouvernementale défendait les intérêts. Et je vous ai posé quatre questions :

Que penser de votre projet de mettre sur pied un groupe d'intervention sous prétexte de protéger notre approvisionnement pétrolier et nos sources d'énergie ?

Comment ne pas y voir le retour à des pratiques anciennes dépassées ?

Que penser du peu d'empressement que vous continuez de manifester à l'établissement de relations normales, fructueuses et mutuellement avantageuses avec l'Algérie ?

Comment qualifier, sinon de complicité, l'abstention de la France dans le vote au conseil de sécurité des Nations unies condamnant les raids agressifs de l'Afrique du Sud contre l'Angola ?

Ces questions sont toujours d'actualité. Et je vais, dès maintenant, en poser d'autres.

L'Assemblée générale de l'O. N. U., mercredi dernier, a invité la France à rétroceder à Madagascar les îles du canal de Mozambique qu'elle occupe indûment. Quelles sont vos intentions à l'égard de ce problème qui hypothèque nos relations avec Madagascar ?

En outre, à cette même session, dix-sept résolutions condamnant l'Afrique du Sud ont été adoptées ; l'une d'elles prie le Conseil de sécurité d'envisager d'urgence des sanctions économiques obligatoires contre l'Afrique du Sud et demande de prendre des mesures pour faire cesser toute collaboration militaire ou nucléaire avec ce pays.

Parmi les douze voix contre, figurait celle de la France. Est-ce compatible, monsieur le ministre, avec votre déclaration du 11 septembre au *Figaro* : « Il faut prendre conscience de ce qu'est l'apartheid : c'est un système qui fonde l'organisation de la société sur des critères raciaux. Les droits de chacun dépendent en Afrique du Sud de la couleur de la peau. » Et vous ajoutiez : « L'Afrique du Sud est le seul pays au monde où les fondements institutionnels de la société sont de nature raciale » ? Quand les représentants de la France mettront-ils leurs actes en conformité avec leurs paroles ?

De plus, à cette même session, une résolution spéciale a condamné nommément la France pour cette coopération nucléaire avec l'Afrique du Sud.

A propos de l'Afrique, vous parliez, le 7 novembre, de « nos besoins croissants d'énergie et de matières premières, à une époque où l'accès aux ressources est marqué par l'insécurité croissante... »

Je ferai à ce propos une remarque générale. L'insécurité croissante dont vous parlez, monsieur le ministre, n'est-elle pas autre chose que le droit des peuples à maîtriser pleinement leurs richesses nationales ? On comprend mieux, dès lors, les interventions directes et indirectes dans cette région du monde.

Aucune de ces interventions ne se justifie, hormis par la présence dans le sous-sol de ces pays de minéraux et de matières premières d'une très grande importance.

En réalité, cette politique d'agression vise quatre objectifs.

D'abord et avant tout, maintenir les intérêts des grandes firmes françaises ;

Ensuite, maintenir au pouvoir des régimes qui s'accrochent à la domination néocoloniale ;

En outre, entraver le mouvement d'émancipation sociale et politique des peuples ;

Enfin, être la pointe avancée de l'impérialisme dans cette région du monde.

Telle est votre politique. Pour les intérêts égoïstes de quelques sociétés multinationales, pour maintenir à tout prix leur domination sur les pays et sur les peuples, vous pratiquez une politique néocoloniale contraire aux droits de l'homme auxquels vous vous référez souvent, au droit des peuples à leur indépendance, à leur souveraineté et à leur liberté.

C'est cette politique qui est condamnée par les organisations internationales, comme l'O.N.U., l'O.U.A. ou le mouvement des pays non alignés, et qui gâche les possibilités de la France et ternit son image.

Nous combattons vigoureusement cette politique qui est contraire aux intérêts des peuples d'Afrique, de notre peuple et de la France.

Vous défendez, vous, les intérêts de l'impérialisme et de la grande bourgeoisie française. Nous, communistes, nous défendons les intérêts de la classe ouvrière et de notre peuple.

Vous êtes solidaires des régimes décadents et corrompus mis en place et soutenus par l'impérialisme. Nous sommes, nous, solidaires de l'avenir qui s'éveille en Afrique. Nous sommes résolument avec les peuples qui luttent pour leur indépendance. Nous sommes avec le peuple sahraoui qui se bat et son représentant légitime, le front Polisario.

Quand allez-vous enfin vous décider à respecter les décisions de l'O. U. A. et de l'O. N. U. et les recommandations du mouvement des non-alignés ? Quand allez-vous enfin cesser votre honteux soutien au roi du Maroc, isolé sur le plan international, et demander son retrait du Sahara occidental afin que le peuple sahraoui puisse vivre libre et indépendant ?

En Afrique du Sud, c'est la ségrégation raciale organisée, les pendaisons, la répression. Il y a quelques jours à peine, était condamné à mort le jeune James Mangé, coupable de vouloir la liberté pour son peuple. Notre solidarité va à ces combattants, à ces travailleurs qui luttent contre le racisme, pour leur libération nationale.

La Namibie, contrairement à toutes les résolutions de l'O.N.U., est administrée par l'Afrique du Sud qui y a installé l'apartheid. Notre solidarité va au peuple namibien pour la reconquête de son indépendance.

Nous saluons les premiers succès remportés au Zimbabwe par le front patriotique Zapu et nous appuierons la lutte des patriotes de ce pays pour surmonter les obstacles qui sont dressés par les racistes pour frustrer le peuple du Zimbabwe de sa victoire.

Nous sommes résolument pour que les pays ayant obtenu l'indépendance politique accèdent pleinement à l'indépendance économique. Il n'est pas admissible, à notre époque, de considérer encore des pays africains comme des protectorats. Nous sommes pour le développement de relations d'égal à égal avec ces pays.

Oui, il est possible et nécessaire pour la France de donner l'essor à une coopération large et diversifiée avec les pays africains. Encore faut-il substituer aux lois des sociétés multinationales une coopération internationale fondée sur le respect du droit de chaque pays de disposer souverainement de ses ressources.

Une grande politique pour la France suppose le refus du déclin de notre pays et celui de voir la France — berceau des droits de l'homme — se compromettre dans les pires aventures coloniales.

Le parti communiste français propose et agit pour une grande politique internationale et, par là même, africaine qui permette à notre pays de contribuer activement à la solution des problèmes de ce continent et à la lutte mondiale pour la liberté des peuples.

L'un des grands principes auxquels nous tenons, et que je rappelle encore aujourd'hui, est le suivant : pour que son action soit marquée du sceau de l'efficacité, la France doit rester maîtresse d'elle-même. Et vous savez bien que, de plus en plus souvent, la France ne parle plus de sa propre voix.

Pour les plus mauvaises causes, vous vous alignez chaque fois sur les Neuf dans les organisations internationales. Sachez que nous ne vous le permettrons pas.

Notre parti était, hier, de tous les combats contre le colonialisme et les guerres menées ensemble par toutes les autres forces politiques. De ce point de vue, vos rappels ont été fort intéressants.

Le parti communiste français a toujours lutté pour hâter la libération des peuples africains. La solidarité internationale est l'une des composantes importantes de notre politique.

Aujourd'hui encore, nous sommes les seuls à lutter, sans concession aucune, aux côtés des peuples africains. Nous ne cherchons pas, nous, de justification aux interventions militaires françaises. Nous ne disons pas, nous, « qu'elles viennent trop tard ». Nous affirmons qu'elles sont le produit d'un système colonial et de la volonté de l'impérialisme de voir jouer à la France le rôle de tête de pont et de gendarme partout où les peuples relèvent la tête !

Les peuples d'Afrique peuvent compter sur le parti communiste français pour être, aujourd'hui comme hier, à leur côté !
(Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Emmanuel Hamel. Les agents de la politique russe.

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite du débat sur la politique africaine du Gouvernement.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.